



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes  
publics  
de l'ONTARIO**

**2009-2010**

**RAPPORT ANNUEL  
ET ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS**







MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes  
publics  
de l'ONTARIO**

2009-2010

**RAPPORT ANNUEL  
ET ÉTATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS**



**L'honorable  
David C. Onley  
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario**

Plaise à votre Honneur,

Le soussigné a l'honneur de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Duncan', with a long horizontal stroke extending to the right.

L'honorable Dwight Duncan  
Ministre des Finances  
Toronto, août 2010



# TABLE DES MATIÈRES

---

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| Avant-propos .....                     | iii |
| Introduction .....                     | 1   |
| Présentation des comptes publics ..... | 3   |
| Rapport annuel .....                   | 3   |
| Volumes complémentaires .....          | 4   |
| Énoncé de responsabilité .....         | 5   |

## ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Faits saillants .....                                                                   | 9  |
| Mesures prises pour faire face à l'évolution de la conjoncture économique mondiale..... | 11 |
| Plan visant à rééquilibrer le budget .....                                              | 12 |
| Analyse des résultats de 2009-2010 .....                                                | 14 |
| Incidence du ralentissement sur les revenus.....                                        | 15 |
| Incidence sur les dépenses du gouvernement .....                                        | 16 |
| Incidence sur les emprunts et la situation financière .....                             | 18 |
| Indicateurs de la situation financière .....                                            | 20 |
| Reprise durable .....                                                                   | 21 |
| Amélioration de la transparence, de la responsabilité et de la gestion financière ..... | 22 |
| Résultats tangibles .....                                                               | 24 |
| Investissements dans l'éducation et la formation .....                                  | 24 |
| Soins de santé plus accessibles .....                                                   | 25 |
| Efforts déployés pour un avenir plus vert .....                                         | 26 |
| Résultats réels et provisoires figurant dans le budget de 2010 .....                    | 27 |

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| Rapport du vérificateur .....                              | 31 |
| État consolidé des résultats.....                          | 33 |
| État consolidé de la situation financière .....            | 34 |
| État consolidé de l'évolution de la dette nette .....      | 35 |
| État consolidé de l'évolution du déficit accumulé.....     | 36 |
| État consolidé des flux de trésorerie .....                | 37 |
| Notes complémentaires aux états financiers consolidés..... | 38 |
| Annexes aux états financiers consolidés .....              | 67 |
| Glossaire .....                                            | 86 |
| Sources de renseignements supplémentaires.....             | 92 |





## AVANT-PROPOS

---

J'ai le plaisir de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice 2009-2010.

Au cours de l'exercice 2009-2010, nous avons ressenti les effets de la récession mondiale et quelques signes de la stabilisation économique en Ontario.

Dans le budget de 2010, le gouvernement McGuinty a lancé Ontario ouvert sur le monde, plan quinquennal qui ouvre la province à de nouvelles possibilités, de nouveaux emplois et une nouvelle croissance. Notre plan consiste en partie à combler le déficit de manière responsable. Nous ne compromettrons ni les emplois ni la croissance économique.

Nous reconnaissons aussi la nécessité de continuer à gérer les dépenses avec prudence. Entre 2003 et le moment où la récession économique mondiale s'est produite, les revenus du gouvernement ont augmenté plus rapidement que les dépenses consacrées aux programmes et aux services. En raison du ralentissement, nous avons pris la décision d'atténuer les effets de la récession sur la population de notre province au moyen d'investissements de stimulation à court terme qui ont contribué à créer des emplois et à activer la croissance.

Nous faisons des investissements records dans l'infrastructure 2009-2010 et 2010-2011. Cela génère des emplois aujourd'hui tout en renforçant les emplois et les débouchés à long terme. Ces investissements aideront la compétitivité future de l'Ontario en renforçant l'infrastructure de la province. En tout, plus de 6 800 projets ont été approuvés jusqu'ici et devraient être menés à bien d'ici le 31 mars 2011. Selon un récent rapport du Conference Board du Canada, la hausse des dépenses consacrées à l'infrastructure a aidé à soutenir l'économie de l'Ontario en 2009 et stimulera la croissance en 2010.

Maintenant que les économies commencent à se rétablir, le gouvernement se doit d'instaurer le meilleur climat qui soit pour encourager les entreprises à investir et à créer des emplois. Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la taxe de vente harmonisée (TVH), qui avait été annoncée dans le budget de 2009, a été mise en œuvre. Grâce à cette taxe et à notre plan fiscal au profit des emplois et de la croissance, l'Ontario deviendra l'une des instances du monde industrialisé les plus concurrentielles en matière de fiscalité des nouveaux investissements. D'après un éminent économiste canadien, Jack Mintz, notre plan aidera à générer près de 600 000 emplois et stimulera les revenus et les investissements au cours des dix prochaines années.

Depuis 2003, le gouvernement McGuinty a pris un certain nombre de mesures pour moderniser les services publics et accroître l'efficacité de ses activités. Puisque la récession mondiale se répercutait sur les revenus, il fallait prendre d'autres mesures pour gérer la hausse des dépenses et préserver les services publics essentiels au cours des années à venir et pour les futures générations.

Les coûts de santé à la hausse représentent une portion importante du budget provincial. L'Ontario réussit à gérer les dépenses consacrées aux services de santé en procédant à des réformes telles que notre plan concernant les médicaments génériques, qui est entré en vigueur cet été.

Près de 55 % des dépenses de programmes du gouvernement sont consacrées aux salaires, directement ou par voie de transfert. Les salaires des députés provinciaux ont été gelés pour une période de trois ans. Le gouvernement impose un gel pendant deux ans sur la structure salariale du personnel politique et des employés de l'Assemblée législative et de tous les employés du secteur parapublic et de la fonction publique de l'Ontario non syndiqués.

Le gouvernement respectera toutes les conventions collectives en vigueur, mais le plan financier ne prévoit pas de fonds pour une hausse de la rémunération dans les nouvelles conventions collectives. Ces mesures nous aideront à maîtriser les dépenses et à protéger les services publics dont dépendent les Ontariennes et Ontariens.

Nous avons constaté quelques améliorations dans l'économie cette année, qui se traduiront par une hausse des revenus. Parallèlement, quelques progrès ont été réalisés au chapitre des dépenses. Notre déficit pour l'exercice 2009-2010 s'établit à 19,3 milliards de dollars, soit 2,0 milliards de dollars de moins que ce qui avait été prévu dans le budget de 2010.

Malgré la stabilisation et les signes positifs constatés dans l'économie de l'Ontario, la reprise mondiale demeure fragile. L'Union européenne et les États-Unis continuent de connaître une croissance très modeste ou très lente. La Chine, qui a devancé le reste du monde ces dernières années, semble afficher quelques signes de ralentissement. Ces facteurs sont parmi ceux qui auront une incidence sur la croissance en Ontario. Au cours de l'année à venir, nous continuerons de surveiller l'économie mondiale tout en poursuivant nos investissements dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde pour stimuler l'économie et favoriser la création d'emplois et la croissance.

Dans le passé, les Ontariennes et Ontariens ont assuré la vigueur et la croissance de l'économie en se serrant les coudes. C'est ce qu'ils font aujourd'hui. Grâce au plan de gestion efficiente du gouvernement, la province rééquilibrera son budget tout en créant des emplois et en protégeant les services publics, instaurant ainsi la prospérité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duncan', with a horizontal line underneath it.

L'honorable Dwight Duncan  
Ministre des Finances

# INTRODUCTION

---

Le rapport annuel est un volet clé des Comptes publics de la province de l'Ontario et un document important en ce qui a trait à la responsabilité comptable de la province. Il décrit les résultats, les activités et la situation de l'Ontario sur le plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2010. Il compare les résultats financiers réels pour l'exercice 2009-2010 aux données initiales figurant dans le plan budgétaire déposé en mars 2009. Grâce à la vue d'ensemble des résultats qu'il fournit, le rapport aide les lecteurs à comprendre l'incidence sur les finances de l'Ontario qu'a eue au cours de l'exercice l'intensification de la récession mondiale.

Au cours des deux dernières années, le ralentissement économique marqué a mis à l'épreuve la robustesse de la gestion financière des gouvernements du monde entier. Grâce aux efforts déployés au cours des dernières années pour renforcer sa capacité dans les domaines de la gouvernance, de la gestion et de la responsabilité, la province a été en mesure de réagir rapidement et de bien gérer une situation difficile. Le gouvernement provincial continue d'adapter sa stratégie financière à l'évolution de la conjoncture, tout en raffermissant ces solides bases.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'employés de divers ministères et d'organismes du secteur parapublic de la province. De plus, le Bureau du vérificateur général joue un rôle essentiel dans l'examen des états financiers de la province et la production de rapports à cet égard. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation des Comptes publics 2009-2010 pour leur très importante contribution.

Les commentaires sur les Comptes publics sont les bienvenus. Veuillez nous faire parvenir vos idées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : [annualreport@ontario.ca](mailto:annualreport@ontario.ca) ou, par la poste, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Ministère des Finances de l'Ontario, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7, Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.



Bruce L. Bennett, CA  
Sous-ministre adjoint et contrôleur provincial  
Ministère des Finances de l'Ontario



# PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

---

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

## Rapport annuel

Le rapport annuel comprend une étude et analyse des états financiers qui explique les résultats, notamment les résultats financiers, et les états financiers consolidés de la province.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs documents et annexes :

- Le rapport du vérificateur général indique si les états financiers rendent compte avec impartialité des activités du gouvernement conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.
- L'état consolidé des résultats rend compte de l'excédent ou du déficit annuel découlant des activités pendant la période visée. Il présente les revenus du gouvernement par rapport aux coûts de prestation des services, au financement de la dette et au paiement d'autres charges. La différence entre ces éléments représente l'excédent ou le déficit annuel. L'état fournit aussi un état comparatif par rapport au plan budgétaire.
- L'état consolidé de la situation financière présente les actifs, financiers et non financiers, de la province en regard de ses obligations. La dette nette de la province correspond à ses obligations moins ses ressources financières. Le déficit accumulé de la province correspond à sa dette nette moins la valeur de ses actifs non financiers.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette rend compte de l'incidence du financement du déficit annuel et des investissements dans les immobilisations. En outre, cet état indique l'évolution annuelle de la juste valeur marchande des investissements aux termes de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA).
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé présente l'incidence du déficit annuel et de l'évolution de la juste valeur marchande des fonds aux termes de l'ONFA sur le déficit accumulé de la province.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fait état des sources de liquidités et de l'utilisation de celles-ci pendant la période visée. Dans le cadre de ses activités, le gouvernement emploie ou fournit des fonds au cours de l'exercice. Il en est de même d'autres activités comme les investissements dans les immobilisations et les activités de financement. Les augmentations de la dette et les diminutions des investissements financiers correspondent à une entrée de liquidités, alors que les sorties de liquidités englobent les investissements dans l'infrastructure et d'autres actifs. L'état consolidé des flux de trésorerie indique les incidences de toutes ces activités sur la trésorerie et les équivalents de la province pendant l'année.
- Les notes complémentaires et les annexes donnent des précisions supplémentaires sur les postes des différents états et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les notes comprennent en outre un résumé des principales conventions comptables qui tiennent

compte des éléments fondamentaux servant à la préparation des états financiers de la province.

## **Volumes complémentaires**

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comparent les crédits votés par l'Assemblée législative aux charges réelles. Les charges des organismes gouvernementaux, notamment les sociétés provinciales, les conseils, les commissions, les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, ne sont pas indiquées. Par contre, les incidences de ces organismes sur les finances du gouvernement figurent dans les états financiers consolidés.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères.

# ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

---

Les états financiers consolidés et l'étude et analyse des états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément aux mesures législatives prescrites et aux principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements au Canada.

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario et son rapport se trouve à la page 31 du présent document.



---

Peter Wallace  
Sous-ministre

le 30 juillet 2010



---

Bruce L. Bennett, CA  
Sous-ministre adjoint  
et contrôleur provincial  
le 30 juillet 2010





---

# **ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS**

---



## FAITS SAILLANTS

---

Pour la majeure partie des deux dernières années, l'économie mondiale a été aux prises avec une grave récession. Malgré des signes de reprise de plus en plus nombreux, beaucoup de pays continuent de lutter contre les effets de cette récession.

En vue de protéger les personnes et les emplois, les gouvernements, dont celui de l'Ontario, n'ont pas tardé à réagir lorsque la récession mondiale a commencé à sévir. Au cours des deux dernières années, l'Ontario a fait des investissements de stimulation clés, a aidé les travailleurs mis à pied à obtenir la formation nécessaire pour se recycler et a soutenu les importants services publics sur lesquels les gens comptent plus que jamais en période de difficultés économiques.

L'économie de la province montre des signes évidents de reprise. L'activité économique s'est accélérée au cours du deuxième semestre de 2009, mais pas suffisamment pour combler la diminution de 3,0 % du produit intérieur brut (PIB) pour l'ensemble de l'exercice. Au premier trimestre de 2010, le PIB réel a progressé de 1,5 %. Malgré ces gains, de nombreux secteurs ressentent toujours les effets des défis économiques mondiaux. La situation économique aux États-Unis, principal partenaire commercial de l'Ontario, reste incertaine.

Pour faire face à la conjoncture difficile des deux dernières années, le gouvernement a pris des mesures stratégiques qui donnent des résultats positifs. Grâce à la stratégie Ontario ouvert sur le monde, il :

- crée des emplois et incite les entreprises à investir en Ontario en réduisant les taux d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés et en mettant en oeuvre la taxe de vente harmonisée, qui a pour effet de réduire les coûts des entreprises.
- fait des investissements dans l'infrastructure qui devraient créer et protéger plus de 300 000 emplois sur deux ans. Ces investissements permettent d'améliorer l'infrastructure, afin d'attirer des investissements d'entreprises et d'assurer une meilleure qualité de vie en Ontario.
- investit pour assurer la réussite scolaire à long terme. Le gouvernement a réduit la taille des classes du primaire, a fait en sorte qu'un plus grand nombre d'élèves finissent l'école secondaire et a augmenté le nombre de places dans les établissements postsecondaires. Le rendement des élèves s'est amélioré en général. L'Ontario devrait ainsi être bien placé pour faire face à l'économie de l'avenir où, selon les prévisions, 70 % des nouveaux emplois exigeront des études postsecondaires.
- permet à la population de l'Ontario d'avoir un meilleur accès à des services d'emploi et de formation en s'engageant à octroyer à Emploi Ontario environ 1,6 milliard de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011, en mettant l'accent sur les travailleurs affectés par la récession. Le programme ontarien Deuxième carrière représente une première pour le Canada parce qu'il fournit des fonds pour la formation et les frais de subsistance pendant une période de formation pouvant atteindre deux ans.

- va de l'avant avec la *Loi de 2009 sur l'énergie verte*, qui devrait permettre de créer jusqu'à 50 000 emplois en Ontario au cours des trois premières années. En fait, cette loi a déjà permis d'attirer un investissement de 7 milliards de dollars de la part d'un consortium, investissement qui favorisera la création de quelque 16 000 emplois verts dans la province.

Bien que les nouvelles récentes au sujet de l'économie soient positives, le ralentissement de 2008 et du premier semestre de 2009 a eu une incidence beaucoup plus marquée sur les revenus que ce qui avait été prévu dans le plan budgétaire de mars 2009. Par conséquent, le gouvernement de la province a pris des mesures tout au long de l'année pour gérer ses finances de façon responsable tout en tenant compte du fait que d'autres investissements étaient nécessaires pour protéger les gens et les emplois. À l'automne 2009, il a publié un plan financier révisé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* (appelé ici l'énoncé d'automne 2009) qui prévoyait un déficit de 24,7 milliards de dollars. Lors de la publication du budget de 2010, compte tenu des résultats provisoires de l'exercice, ce chiffre est passé à 21,3 milliards de dollars.

Les résultats réels de l'exercice représentent une amélioration par rapport aux estimations révisées. Le déficit définitif est de 19,3 milliards de dollars, soit 5,4 milliards de dollars de moins que le chiffre indiqué dans l'énoncé d'automne 2009.

**Comparaison des résultats réels de 2009-2010 avec le plan budgétaire Tableau 1 et l'énoncé d'automne**  
(En milliards de dollars)

|                          | Budget 2009-2010 | Énoncé d'automne 2009 | Chiffres réels 2009-2010 |
|--------------------------|------------------|-----------------------|--------------------------|
| <b>Revenus</b>           | 102,4            | 96,6                  | 95,8                     |
| <b>Charges</b>           |                  |                       |                          |
| Programmes               | 106,0            | 110,8                 | 106,4                    |
| Intérêt sur la dette     | 9,3              | 9,4                   | 8,7                      |
| <b>Total des charges</b> | 115,3            | 120,2                 | 115,1                    |
| <b>Réserve</b>           | 1,2              | 1,2                   | –                        |
| <b>Déficit annuel</b>    | (14,1)           | (24,7)                | (19,3)                   |

*Nota :* Comme les chiffres du budget et de l'énoncé d'automne ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les revenus et les charges ont été redressés pour tenir compte d'un changement de présentation neutre sur le plan financier cette année. Pour plus de détails, se reporter à la page 15.

La faiblesse des revenus est surtout attribuable aux revenus fiscaux, qui ont été inférieurs de 6,4 milliards de dollars aux prévisions du plan budgétaire de 2009. Elle est le résultat de la performance économique plus faible que prévu pour l'année et de l'incidence négative de la récession sur les revenus fiscaux. Pour ce qui est des charges, le chiffre définitif est de 115,1 milliards de dollars, ce qui est comparable aux 115,3 milliards de dollars qu'on prévoyait initialement.

La reprise économique aura un effet positif sur les revenus fiscaux du gouvernement, mais ne devrait pas à elle seule permettre de rétablir la situation financière de l'Ontario à long terme. C'est pourquoi le budget de 2010 décrivait un plan équilibré et responsable visant à gérer les dépenses et à éliminer le déficit d'ici 2017-2018.

# MESURES PRISES POUR FAIRE FACE À L'ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE MONDIALE

---

Le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures décisives au cours des deux dernières années pour protéger les gens et les emplois, et jeter les fondations pour la reprise. Ces mesures aident les gens à conserver leur emploi et stimulent l'économie. L'engagement que le gouvernement a pris de gérer de façon efficiente aidera à rétablir l'équilibre budgétaire.

Il y a eu d'importants défis à relever au cours de l'exercice 2009-2010, et le gouvernement a réussi à le faire. Lors de l'élaboration du plan budgétaire pour 2009-2010, l'Ontario, à l'instar d'autres territoires, était aux prises avec un ralentissement de l'économie mondiale dont on ne pouvait prévoir ni la durée ni l'ampleur. Les secteurs de la fabrication et de l'automobile suscitaient particulièrement de grandes craintes. Le gouvernement s'est rendu compte qu'il fallait agir rapidement et de façon efficace. Son budget de 2009 renfermait des mesures de stimulation par l'entremise de projets d'infrastructure à court terme et appuyait les travailleurs grâce à des investissements considérables dans la formation. Il a continué aussi à soutenir des services publics cruciaux comme la santé et l'éducation. Le budget de l'Ontario prévoyait un déficit de 14,1 milliards de dollars pour l'exercice et décrivait les risques auxquels l'économie de la province était exposée, susceptibles de nécessiter des mesures de la part du gouvernement, dont la modification du plan financier.

En juillet 2009, dans ses résultats du premier trimestre, le gouvernement de la province a révisé le déficit prévu de 2009-2010 pour le porter à 18,5 milliards de dollars. Cette révision a découlé de la décision qu'il avait prise en juin, de concert avec les gouvernements américain et canadien, de faire des investissements importants dans le secteur de l'automobile, ainsi que de l'activité économique plus faible que prévu, qui a entraîné une baisse des revenus par rapport aux prévisions.

Lors de la publication de l'énoncé d'automne 2009, le gouvernement a pris d'autres mesures pour remédier à la gravité de la situation. À ce moment-là, les prévisionnistes du secteur privé s'entendaient pour dire que l'économie ontarienne se contracterait de 3,3 %, en termes réels, en 2009. Par mesure de prudence, l'Ontario a projeté que ce pourcentage serait de 3,5 %, et a réduit encore davantage les revenus prévus. Le gouvernement provincial a prévu qu'il pourrait être nécessaire de verser d'autres fonds de stimulation pour faire face à la conjoncture. Il a aussi dû prendre des dispositions pour une pandémie de grippe H1N1 potentielle. En raison de ces changements, le déficit prévu pour 2009-2010 s'est chiffré à 24,7 milliards de dollars.

Parallèlement, le gouvernement a reconnu la nécessité de maintenir les services publics à long terme en faisant en sorte que la situation financière soit solide et viable. Il a annoncé la mise en oeuvre d'un examen de la gestion des dépenses et d'autres mesures visant à ralentir la croissance des dépenses.

Lorsque le budget de 2010 a été rendu public en mars de cette année, les mesures prises par la province avaient déjà commencé à donner des résultats positifs. Compte tenu des résultats provisoires pour 2009-2010, le déficit estimatif a été révisé et porté à 21,3 milliards de dollars, ce qui est inférieur à ce qui avait été prévu à l'automne. Les mesures prises en cours d'année se

sont traduites par des économies et ont permis au gouvernement provincial d'améliorer les prévisions de déficit antérieures. Il en a été de même pour les coûts plus faibles que prévu des mesures provinciales prises en raison du virus de la grippe H1N1 et des frais d'intérêt sur la dette moins élevés que prévu.

Les chiffres du déficit se sont encore améliorés depuis, grâce en grande partie aux charges moins élevées que prévu. La croissance reprend en Ontario, ce qui entraînera une hausse des revenus fiscaux. Toutefois, cela n'est pas suffisant pour garantir l'équilibre budgétaire. Il est aussi nécessaire de limiter la croissance des charges. Par conséquent, la province suit un plan réaliste et responsable afin d'éliminer le déficit.

## Plan visant à rééquilibrer le budget

Le budget de 2010 renferme un plan équilibré et responsable visant à réduire le déficit de moitié en cinq ans et à l'éliminer d'ici 2017-2018. Le gouvernement de l'Ontario a éliminé le déficit dont il avait hérité et affiché des excédents pendant trois exercices consécutifs, de 2003-2004 à 2007-2008. Ensemble, les Ontariennes et Ontariens ont stimulé la croissance économique au cours de cette période. Aujourd'hui, ils déploient de nouveau des efforts pour créer des emplois et favoriser la croissance. Ces efforts, conjugués au plan du gouvernement, permettront de rétablir l'équilibre budgétaire.

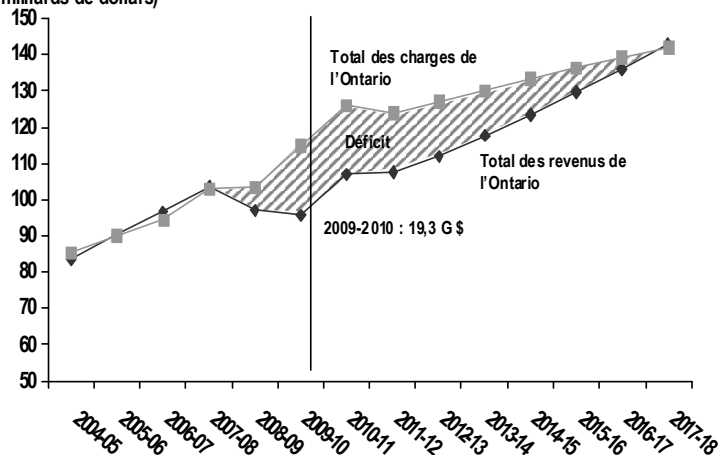
Le gouvernement n'a pas cessé d'appuyer les secteurs prioritaires clés. Son plan visant une gestion efficiente fera en sorte que toute hausse future des dépenses serve entre autres à continuer d'investir dans les secteurs prioritaires comme l'éducation et les soins de santé, tout en éliminant le déficit, comme le graphique 1 l'illustre. Le plan quinquennal Ontario ouvert sur le monde repose sur les fondements équilibrés de la création d'emplois, de soutien de la croissance économique et d'élimination du déficit.

Le plan visant à rééquilibrer le budget est appuyé par un examen de la gestion des dépenses qui a débuté à l'automne 2009. Cet examen vise à faire en sorte que chaque dollar dépensé pour la prestation de services le soit de façon plus judicieuse.

### Comblant l'écart financier

Graphique 1

(en milliards de dollars)



Nota : Ce graphique ne comporte pas une réserve de 700 millions de dollars en 2010-2011 et de 1 milliard de dollars pour chaque année subséquente visant à protéger le plan financier des changements imprévus.

Dans le budget de 2010, la province a annoncé de nouvelles mesures de gestion des dépenses qui appuient l'engagement de l'Ontario de rétablir des assises financières plus solides. Voici certaines de ces mesures :

- échelonner la construction de plusieurs grands projets d'immobilisations à long terme;
- proposer de réformer le programme de médicaments de l'Ontario afin de maintenir l'abordabilité des médicaments et de réaliser des économies qui seront réinvesties dans les services de santé;
- moderniser les services gouvernementaux pour améliorer les services à la clientèle et l'efficience;
- maintenir les charges de fonctionnement internes à un niveau égal ou inférieur à celui de 2010-2011;
- prolonger de deux ans le gel des salaires imposé aux députés provinciaux en 2009-2010 et prendre d'autres mesures salariales, dont l'adoption de la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics*;
- mettre en oeuvre un processus exhaustif d'examen de la gestion des dépenses.

Depuis 2003-2004, l'Ontario compte parmi les provinces qui dépensent le moins pour les services publics généraux. En 2008-2009, les dépenses en services gouvernementaux généraux de la province s'élevaient à 134 \$ par habitant, soit 28 % de moins que la moyenne de 186 \$ des autres gouvernements provinciaux. Seule une autre province affiche des dépenses moins élevées par habitant.

## Analyse des résultats de 2009-2010

**Comparaison des chiffres réels de 2009-2010 avec ceux du plan  
budgétaire et de l'énoncé d'automne**  
(En milliards de dollars)

**Tableau 2**

|                                                | Budget<br>2009-2010 | Énoncé d'automne<br>2009 | Chiffres réels<br>2009-2010 |
|------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------------|
| <b>Revenus</b>                                 |                     |                          |                             |
| Revenus fiscaux                                | 71,3                | 65,5                     | 64,9                        |
| Gouvernement du Canada                         | 19,2                | 19,2                     | 18,6                        |
| Revenus provenant des<br>entreprises publiques | 4,3                 | 4,3                      | 4,2                         |
| Autres revenus non fiscaux                     | 7,6                 | 7,6                      | 8,1                         |
| <b>Total des revenus</b>                       | <b>102,4</b>        | <b>96,6</b>              | <b>95,8</b>                 |
| <b>Charges</b>                                 |                     |                          |                             |
| Santé                                          | 42,6                | 44,1                     | 43,2                        |
| Éducation                                      | 20,9                | 21,0                     | 20,6                        |
| Enseignement postsecondaire et<br>formation    | 6,6                 | 7,5                      | 7,0                         |
| Services sociaux et à l'enfance                | 12,7                | 13,0                     | 13,1                        |
| Justice                                        | 3,9                 | 3,9                      | 3,8                         |
| Autres programmes                              | 19,4                | 21,3                     | 18,7                        |
| <b>Total des charges des programmes</b>        | <b>106,1</b>        | <b>110,8</b>             | <b>106,4</b>                |
| Intérêt sur la dette                           | 9,3                 | 9,4                      | 8,7                         |
| <b>Total des charges</b>                       | <b>115,3</b>        | <b>120,2</b>             | <b>115,1</b>                |
| <b>Réserve</b>                                 | <b>1,2</b>          | <b>1,2</b>               | <b>–</b>                    |
| <b>Déficit annuel</b>                          | <b>(14,1)</b>       | <b>(24,7)</b>            | <b>(19,3)</b>               |

*Nota :* Comme les chiffres du budget et de l'énoncé d'automne ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les chiffres de l'énoncé d'automne sont conformes à la présentation mise à jour du budget de 2010.

La présentation des revenus et des charges a été modifiée dans les états financiers consolidés et le rapport annuel de cette année afin d'accroître la transparence de l'information financière. Cette présentation est davantage conforme aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public formulées récemment pour les revenus fiscaux et pour la consolidation des organismes du secteur parapublic.

À compter de cette année, les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires sont inclus dans les revenus provinciaux des états financiers consolidés et des documents connexes. Ces revenus fiscaux étaient auparavant déduits des charges des conseils scolaires de la province. Ce changement de présentation n'a aucune incidence sur le déficit puisque les charges des conseils scolaires augmentent du même montant. En 2009-2010, la nouvelle présentation s'est traduite par une hausse de 6,5 milliards de dollars des revenus et des charges. Le plan budgétaire de 2009 et l'énoncé d'automne 2009 présentés dans cette analyse ont été redressés afin d'en faciliter la comparaison avec les résultats réels.



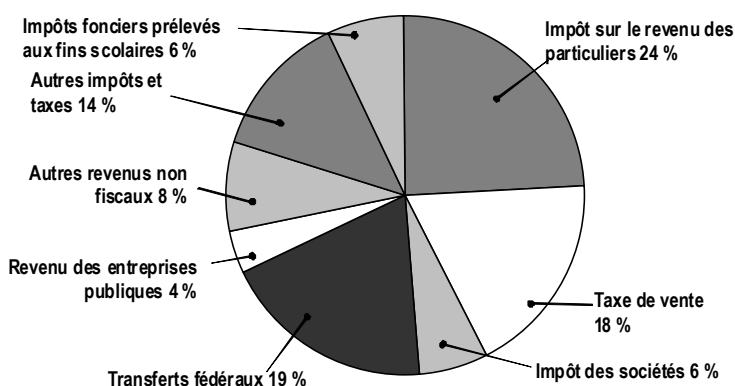
## Incidence du ralentissement sur les revenus

Les revenus totaux se sont chiffrés à 95,8 milliards de dollars, soit 6,5 % de moins que prévu dans le plan budgétaire de 2009. Ces résultats s'expliquent par le recul économique de 2009, qui a été plus prononcé que prévu dans le budget, et par l'incidence de l'évolution de la situation économique sur les revenus fiscaux. Le PIB réel de l'Ontario a diminué de 3,0 % en 2009 et non du pourcentage prévu de 2,5 %. De nouveaux renseignements reçus sur les résultats de 2008 ont aussi entraîné une baisse des revenus fiscaux en 2009-2010 puisque les redressements sont effectués au cours de la période où l'information est obtenue. Au total, les revenus fiscaux ont été de 9,0 % inférieurs aux prévisions.

Les revenus tirés de l'impôt des sociétés se sont chiffrés à 5,6 milliards de dollars, soit 34,1 % de moins que prévu dans le plan. En outre, le redressement à la baisse des chiffres en raison des nouveaux renseignements reçus au sujet des résultats de 2008 a entraîné une diminution de près de 2 milliards de dollars de ces revenus. Peu importe l'environnement économique, l'impôt des sociétés est, par nature, difficile à prévoir. Non seulement l'information reçue accuse un retard, mais les sociétés peuvent aussi reporter des pertes à des années antérieures lorsqu'elles tombent dans le rouge. Les conséquences sont imprévisibles.

**Sources des revenus, 2009-2010**

**Graphique 2**



*Nota :* Le total des revenus en 2009-2010 s'est chiffré à 95,8 milliards de dollars. Sans l'incidence du changement de présentation pour les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, le total des revenus aurait été de 89,3 milliards de dollars et la répartition aurait été la suivante : impôt sur le revenu des particuliers, 25 %, taxe de vente, 19 %, impôt des sociétés, 6 %, transferts fédéraux, 21 %, revenu des entreprises publiques, 5 %, autres revenus non fiscaux, 9 %, et autres impôts et taxes, 15 %. Les totaux peuvent ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été de 2,7 milliards de dollars, ou de 10,4 %, inférieurs aux prévisions qui se chiffraient à 26,1 milliards de dollars. Les traitements et salaires ont été plus faibles que prévu au sein de l'économie tant en 2008 qu'en 2009. De plus, en période de récession et de reprise, les personnes sont plus susceptibles de travailler une partie de l'année seulement. Leur taux d'imposition effectif est alors plus faible que si elles avaient travaillé toute l'année.

Tous les autres impôts et taxes ont été de 780 millions de dollars, ou de 2,1 %, inférieurs aux prévisions. Tout comme pour les revenus tirés de l'impôt des sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers, cette baisse est principalement attribuable aux résultats économiques plus faibles que prévu.

Parmi les sources de revenus non fiscaux, les revenus réels se sont élevés à 30,9 milliards de dollars, ce qui est près des prévisions du plan budgétaire qui étaient de 31,1 milliards de dollars. Les paiements de transfert fédéraux pour des programmes tels que l'investissement dans l'infrastructure ont été inférieurs parce qu'on a révisé le calendrier de certains projets, ce qui a entraîné une baisse de 626 millions de dollars par rapport au plan budgétaire. Cela a été en grande partie contrebalancé par des dépenses provinciales plus faibles dans ces secteurs en 2009-2010.

## **Incidence sur les dépenses du gouvernement**

En dépit d'une crise économique mondiale plus importante que ce qu'avaient prévu la plupart des économistes, le gouvernement de l'Ontario a continué à respecter ses priorités clés au cours des deux dernières années, sachant que la population de l'Ontario y comptait plus que jamais. Il a aussi investi dans des mesures de stimulation à court terme pour relancer l'économie lorsqu'elle était au plus bas. Ce faisant, il a non seulement protégé les gens et les emplois, mais il a aussi préparé la voie de la reprise. Les investissements dans la formation, l'énergie verte et l'innovation ont placé l'Ontario dans une position pour connaître la prospérité à plus long terme.

L'Ontario reconnaît la valeur des investissements dans l'infrastructure depuis plusieurs années. En raison de la nécessité de prendre des mesures de stimulation à court terme pour faire face à la récession, les investissements ont atteint un niveau record au cours de l'exercice 2009-2010. Ces investissements, qui se poursuivront en 2010-2011, se greffent aux 30 milliards de dollars et plus du plan ReNouveau Ontario, qui a été mené à bien en 2008-2009.

En tout, plus de 6 800 projets de stimulation ont été approuvés à ce jour; ils devraient être achevés d'ici le 31 mars 2011. Voici certains de ces projets :

- reconstruire des routes et des ponts;
- renouveler et accroître la capacité des installations des collèges et des universités;
- remplacer des canalisations d'eau et moderniser des réseaux d'eau;
- rénover des stades, d'autres installations sportives, des bibliothèques et d'autres biens culturels;
- améliorer des logements sociaux et abordables, les projets allant du remplacement de toits et de fenêtres à d'importantes rénovations.

Pour réussir à stimuler l'économie, il était important que les projets soient prêts à débiter rapidement. Pour renforcer l'incidence des investissements de stimulation de la province, le programme ontarien est conçu de façon à se greffer à des initiatives fédérales ayant le même objectif.

Les investissements de stimulation se sont ajoutés aux engagements permanents visant à améliorer et à reconstruire les biens publics essentiels à l'économie et à la qualité de vie en Ontario. Il s'agit notamment d'augmenter les services de transport en commun et le réseau routier afin de réduire la durée des déplacements et les coûts de transport, ainsi que d'améliorer

les écoles, les collèges et les universités pour aider les Ontariennes et Ontariens à se préparer aux emplois du futur et leur offrir un avenir plus prospère.

En novembre 2009, l'Ontario a été sélectionné comme hôte des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Cet événement orientera aussi les investissements dans l'infrastructure. Il s'agit des premiers jeux multisports internationaux de grande envergure qui se tiendront dans la province depuis les années 1930. Les travaux de construction pour l'expansion du service vers le sud sur la ligne Georgetown de GO Transit sont en cours et ils devraient être terminés d'ici 2015. Cela facilitera une liaison ferroviaire entre l'Aéroport international Pearson de Toronto et la station de métro Union, ce qui permettra aux participants et aux spectateurs de se déplacer plus facilement pendant les Jeux.

**Dépenses liées à l'infrastructure en 2009-2010  
(En milliards de dollars)**

**Tableau 3**

| <b>Secteur</b>                                      | <b>Investissements dans les immobilisations</b> | <b>Transferts et autres<sup>1</sup></b> | <b>Total – Chiffres réels 2009-2010</b> |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Transport et transport en commun                    | 3,6                                             | 0,6                                     | 4,2                                     |
| Santé                                               | 2,7                                             | 0,2                                     | 2,9                                     |
| Éducation, enseignement postsecondaire et formation | 1,9                                             | 0,1                                     | 2,0                                     |
| Municipalités et autres <sup>2</sup>                | 0,9                                             | 2,6                                     | 3,5                                     |
| <b>Total</b>                                        | <b>9,1</b>                                      | <b>3,5</b>                              | <b>12,6</b>                             |

<sup>1</sup> Le total consiste en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités, et en dépenses pour la réparation de biens d'immobilisation. Les transferts liés aux immobilisations et les autres dépenses consacrées à l'infrastructure sont passés en charges dans l'état consolidé des résultats de la province.

<sup>2</sup> Englobent les dépenses de stimulation.

Selon un rapport récent du Conference Board du Canada, les investissements supplémentaires de l'Ontario dans l'infrastructure, découlant en partie des mesures de stimulation pour contrer les effets de la récession mondiale, ont soutenu le PIB réel de l'Ontario en 2009 et devraient stimuler la croissance en 2010.

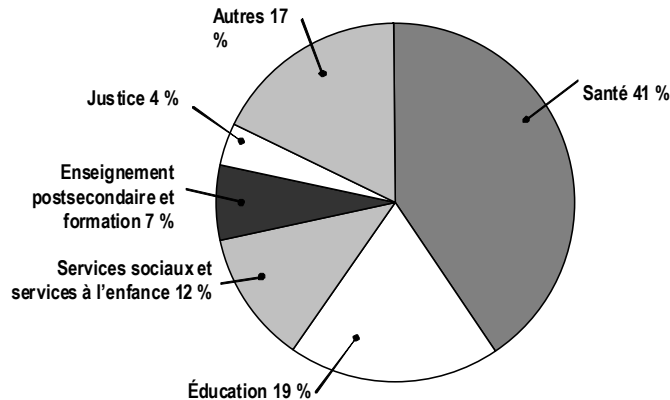
En collaboration avec le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, l'Ontario a aussi appuyé directement l'un des secteurs clés de son économie, l'industrie de l'automobile, qui soutient des centaines de milliers d'emplois. Ce secteur en particulier a été durement touché par le ralentissement économique. Pour aider à protéger les emplois et assurer la viabilité à long terme, le gouvernement a fait des investissements en vue d'aider General Motors et Chrysler. Cela était d'une importance capitale pour l'Ontario, où se fabriquent plus de véhicules que partout ailleurs au Canada ou en Amérique du Nord.

General Motors a annoncé un nouvel investissement de 245 millions de dollars dans son usine de transmissions de St. Catharines et un investissement de 90 millions de dollars dans son usine d'Ingersoll. L'entreprise rappelle des travailleurs et devrait offrir un troisième quart de travail dans ses usines d'Oshawa plus tard cette année. Selon les prévisions provisoires, la production automobile en Ontario cette année pourrait se chiffrer au total à quelque 1,9 million de véhicules, par rapport à 1,5 million en 2009. L'industrie a traversé une période difficile, mais le soutien du gouvernement aidera l'Ontario à rester un chef de file dans le secteur en Amérique du Nord au fur et à mesure que la reprise s'intensifiera.

Les dépenses totales de programmes ont été supérieures de 289 millions de dollars, ou de 0,3 %, aux chiffres du plan budgétaire de 2009. Les augmentations découlant de l'aide supplémentaire accordée aux personnes touchées par le ralentissement économique, telle que des services de formation accrus pour les travailleurs mis à pied et des coûts plus élevés d'aide sociale, ont été en grande partie compensées par des dépenses moins élevées que prévu dans d'autres secteurs.

**Charges par secteur, 2009-2010**

**Graphique 3**



*Nota :* Le total des charges de programmes s'est chiffré à 106,4 milliards de dollars. Un changement de présentation a entraîné une augmentation de 6,5 milliards de dollars des dépenses en éducation cette année. Sans ce changement, le total des charges de programmes aurait été de 99,8 milliards de dollars et la répartition aurait été la suivante : santé, 43 %, éducation, 14 %, enseignement postsecondaire et formation, 7 %, services sociaux et services à l'enfance, 13 %, justice, 4 %, et autres, 19 %..

Les charges totales, y compris les frais d'intérêt, se sont établies à 115,1 milliards de dollars, soit 292 millions de dollars de moins que ce qui était indiqué dans le plan budgétaire de 2009. L'intérêt sur la dette a été inférieur de 582 millions de dollars aux prévisions, en raison surtout de l'incidence des taux d'intérêt plus faibles que prévu et du financement à des échéances à court terme.

## **Incidence sur les emprunts et la situation financière**

La dette de la province s'est accrue de 35,2 milliards de dollars en 2009-2010, passant de 176,9 milliards à 212,1 milliards de dollars. Cette hausse est surtout due au financement du déficit et aux investissements dans l'infrastructure.

L'Ontario a mené à bien son plus grand programme d'emprunt annuel en 2009-2010, malgré les difficultés que les marchés des capitaux mondiaux continuent de connaître. La province y est parvenue essentiellement en ayant recours à une plus grande diversification sur les marchés internationaux des obligations et en répondant aux attentes des investisseurs qui se procurent ses obligations.

Le tableau suivant résume à quoi ont servi les nouveaux fonds du gouvernement provincial en 2009-2010 :

| <b>Affectation des nouveaux fonds de la province en 2009-2010<br/>(en milliards de dollars)</b>                                                                                      |  | <b>Tableau 4</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------|
| Activités de fonctionnement <sup>1</sup>                                                                                                                                             |  | 19,8             |
| Investissements dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes dont les résultats sont consolidés, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges |  | 9,1              |
| Augmentation des espèces et des placements de la province                                                                                                                            |  | 6,8              |
|                                                                                                                                                                                      |  | 35,7             |
| Moins : Augmentation d'autre financement à long terme <sup>2</sup>                                                                                                                   |  | (0,5)            |
| Augmentation de la dette                                                                                                                                                             |  | 35,2             |

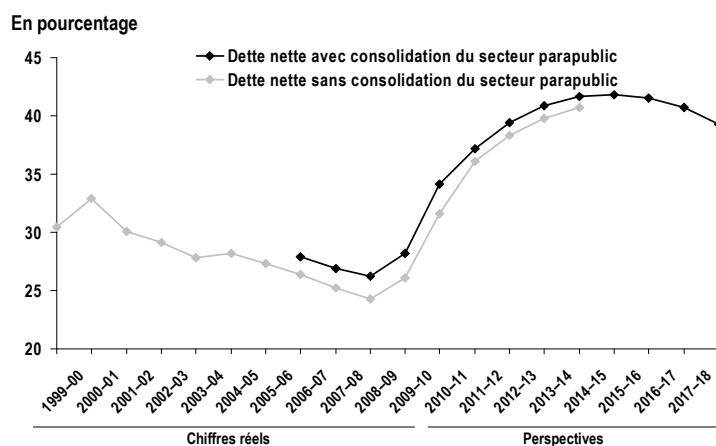
<sup>1</sup> Déficit de fonctionnement de la province de 19,3 milliards de dollars plus 0,5 milliard de dollars pour les variations nettes des actifs et des passifs qui ont aussi utilisé des espèces à des fins de fonctionnement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

<sup>2</sup> Y compris une augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre d'ententes de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement. Ces obligations découlent de revendications à l'égard de futures ressources du gouvernement en raison des ententes de diversification des modes de financement et de l'approvisionnement.

La dette nette de la province, qui correspond à ses obligations moins ses ressources financières, était de 193,6 milliards de dollars au 31 mars 2010. Les ressources financières, y compris les espèces, les investissements à court terme et les autres investissements, ainsi que les débiteurs et les prêts en cours, s'élevaient à 60,0 milliards de dollars. En 2009-2010, le rapport dette nette-PIB du Canada et de l'Ontario était bien inférieur à la moyenne des pays du G-7. Le plan financier prévoit une amélioration du rapport au fur et à mesure que l'équilibre entre les dépenses et les revenus sera rétabli.

## Rapport dette nette-PIB

Graphique 4



Nota : La dette nette du secteur parapublic est redressée uniquement à partir de 2005-2006.

L'Ontario finance aussi l'infrastructure et, de ce fait, augmente graduellement les immobilisations corporelles pour la prestation des services publics, dont les hôpitaux, les écoles, les routes et les transports en commun. La valeur comptable nette de ces actifs totalisait 62,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2009-2010, comparativement à 56,3 milliards de dollars un an auparavant.

En raison des niveaux de dette à la hausse, l'Ontario paie davantage de frais d'intérêt. Même si ces frais ont été inférieurs à ce qui avait été indiqué dans le plan budgétaire, il ont totalisé 8,7 milliards de dollars en 2009-2010, soit 153 millions de dollars de plus que l'année dernière. Le plan du gouvernement visant à rétablir l'équilibre budgétaire aidera à maîtriser l'augmentation des frais d'intérêt.

## Indicateurs de la situation financière

Un éventail de mesures, telles que le ratio des frais d'intérêt par rapport au total des revenus, permettent au public d'évaluer la santé financière de la province. Les tendances dans ces indicateurs financiers illustrent l'incidence, sur les finances de la province, de la situation économique mondiale et d'autres événements, et la manière dont le gouvernement réagit à ces événements.

| Indicateurs de la situation financière               |           | Tableau 5 |           |  |
|------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|--|
|                                                      | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 |  |
| Transferts fédéraux par rapport au total des revenus | 16,0 %    | 17,1 %    | 19,4 %    |  |
| Intérêt sur la dette par rapport aux revenus         | 8,6 %     | 8,8 %     | 9,1 %     |  |
| Dette nette par rapport aux revenus                  | 151,2 %   | 175,0 %   | 202,1 %   |  |
| Intérêt sur la dette par rapport au PIB              | 1,5 %     | 1,5 %     | 1,5 %     |  |
| Dette nette par rapport au PIB                       | 26,8 %    | 28,9 %    | 34,2 %    |  |
| Dette nette par habitant                             | 12 240 \$ | 13 110 \$ | 14 813 \$ |  |
| Immobilisations corporelles par habitant             | 3 986 \$  | 4 356 \$  | 4 792 \$  |  |

Le ratio des transferts du gouvernement fédéral par rapport au total des revenus indique un degré de dépendance croissant envers des sources de revenus externes.

Les mesures comme la dette nette par rapport aux revenus et à l'intérêt sur la dette indiquent la mesure dans laquelle le gouvernement dispose de revenus pour rembourser sa dette. De même, les ratios des frais d'intérêt et de la dette nette par rapport au PIB indiquent l'importance des obligations du gouvernement envers des prêteurs comparativement aux ressources économiques de l'Ontario. L'augmentation de la dette nette par habitant signifie que la dette du gouvernement augmente plus rapidement que la population de l'Ontario.

La mesure des immobilisations corporelles par habitant donne une indication du montant que la province investit au nom de chaque habitant dans des actifs publics importants comme les hôpitaux, les écoles, les collèges, les routes et les réseaux de transport en commun. La hausse illustre la mesure dans laquelle cette infrastructure a été modernisée, rénoverée et mise à jour au cours des années précédentes.

## REPRISE DURABLE

---

Tout en ayant recours à une gestion financière saine pour maîtriser l'augmentation de la dette et des frais d'intérêt, le gouvernement continue de fournir du soutien, par l'entremise du plan Ontario ouvert sur le monde, pour que la province soit dans une situation plus enviable et plus durable au sein de l'économie mondiale. Voici les principaux éléments de sa stratégie :

- Instaurer un climat où les entreprises peuvent prospérer, créer des emplois et fabriquer de nouveaux produits innovateurs qu'elles vendront à l'étranger.
- Accroître la compétitivité de l'Ontario et moderniser le régime fiscal en réduisant les taux d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés, en éliminant l'impôt sur le capital et en mettant en œuvre la taxe de vente harmonisée. Ces mesures fiscales favoriseront la compétitivité des entreprises ontariennes et feront de l'Ontario l'une des compétences les plus concurrentielles du point de vue fiscal dans le monde industrialisé, ce qui attirera de nouveaux investissements commerciaux. Ces mesures prendront effet au moment où les investissements de stimulation à court terme tireront à leurs fins et elles devraient aider à générer près de 600 000 nouveaux emplois nets en Ontario au cours des 10 prochaines années, dont plus de 100 000 dans le secteur manufacturier.
- En vertu de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte*, établir un tarif stable pour les producteurs d'énergie propre afin de les inciter à investir en Ontario et à créer jusqu'à 50 000 emplois dans de nouvelles industries propres qui n'existaient pas il y a quelques années.
- Simplifier les services offerts aux entreprises grâce à la stratégie L'Ontario propice aux affaires.
- Appuyer le développement économique et des résidents du Nord de l'Ontario en réduisant les coûts de l'énergie, qui sont plus élevés que dans le sud de la province, en finançant la formation des Autochtones et des Ontariennes et Ontariens qui habitent dans le Nord, afin de les aider à tirer profit d'occasions comme celles qu'offre la région riche en minéraux connue sous le nom de Cercle de feu, et en investissant dans l'infrastructure régionale.
- Soutenir l'important secteur des services financiers de la province grâce à des initiatives telles que l'établissement d'un partenariat avec la ville de Toronto et la Toronto Financial Services Alliance pour promouvoir la position de Toronto en tant que chef de file mondial au sein du secteur et créer le Centre d'excellence pour l'éducation dans le domaine des services financiers.
- Présenter la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau* proposée au printemps 2010. Ce projet de loi vise à miser sur l'expertise de l'Ontario dans le domaine des technologies de l'eau propre pour favoriser la création de nouveaux emplois et faire de notre province le chef de file nord-américain en matière de mise au point et d'exportation de nouveaux produits et services pour la conservation et le traitement de l'eau. Cette loi appuierait aussi des mesures de conservation de l'eau.

## Amélioration de la transparence, de la responsabilité et de la gestion financière

Le gouvernement s'est engagé à optimiser l'argent des contribuables ontariens. À cette fin, il continue à rendre ses résultats financiers plus clairs et plus faciles à comprendre, et à renforcer la responsabilité à l'égard des dépenses publiques.

Par l'entremise de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le gouvernement a augmenté la transparence des budgets, amélioré la présentation de l'information financière et renforcé le cadre de responsabilité financière. Il a aussi élargi le pouvoir du vérificateur général d'effectuer des vérifications d'optimisation des ressources des organismes du secteur parapublic qui utilisent l'argent des contribuables pour la prestation des services publics, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Depuis la publication des Comptes publics de 2005-2006 et du budget de 2006, le gouvernement montre plus clairement aux contribuables comment les organismes financés en grande partie par les deniers publics utilisent ces fonds en incluant les résultats financiers des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans ses états financiers. Conformément aux normes mises à jour récemment par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, depuis l'exercice 2009-2010, le gouvernement inclut aussi la dette nette de ces organismes dans sa dette nette consolidée, changement de présentation qui n'a pas d'incidence financière. La consolidation des organismes du secteur parapublic est expliquée plus en détail à la note 1 afférente aux états financiers consolidés à la section portant sur les principes de consolidation.

Le gouvernement améliore sans cesse la responsabilité à l'égard de l'argent des contribuables. En 2007, il a établi de nouvelles exigences plus strictes pour les paiements de transfert afin de mieux garantir que les organismes bénéficiaires dépensent les fonds publics dans le but prévu.

Récemment, le gouvernement a renforcé la surveillance des organismes provinciaux. L'Ontario compte plus de 250 organismes de tailles diverses, allant de grandes organisations comme Metrolinx, qui exploite le réseau GO Transit, à de petits groupes consultatifs. La nouvelle politique renforce la gouvernance, la responsabilité et la surveillance, dont les exigences relatives à la planification des activités, les rapports réguliers, l'évaluation par le ministère responsable de l'organisme, la clarification des rôles et des responsabilités, et les conséquences de la non-conformité.

Le gouvernement a pris d'autres mesures importantes pour assurer à la population que les ministères et les organismes du gouvernement de l'Ontario dépensent les deniers publics de façon judicieuse. Il a établi récemment de nouvelles directives strictes pour les dépenses d'affaires et a révisé les politiques d'approvisionnement pour s'assurer que les ministères et les organismes ont recours à des pratiques de concurrence transparentes. Le gouvernement a en outre révisé les politiques relatives aux déplacements, aux repas et à l'accueil. En outre, afin de favoriser la conformité, on effectue des vérifications plus poussées des charges des ministères et des organismes. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, les frais de déplacement et d'accueil des cadres supérieurs du gouvernement et des organismes sont divulgués au public par le gouvernement à [http://www.ontario.ca/fr/expense\\_claim/index.htm](http://www.ontario.ca/fr/expense_claim/index.htm).



En ce qui a trait aux investissements considérables qu'il fait dans l'infrastructure par l'entremise des paiements de transfert, par exemple le 1,1 milliard de dollars accordé aux municipalités en 2008 en vertu de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario* et les dépenses de stimulation à court terme engagées en 2009-2010, le gouvernement provincial prend plusieurs mesures pour assurer la responsabilité. Les bénéficiaires doivent présenter des rapports sur l'utilisation prévue et réelle des fonds, et le gouvernement provincial se réserve le droit de procéder à des vérifications pour s'assurer que les fonds servent aux fins prévues et de recouvrer les fonds utilisés autrement.

En vue de fournir plus d'information sur les investissements faits dans des actifs publics tels que les routes, les écoles, les bibliothèques, les universités, les réseaux d'eau, les ponts et les installations de loisirs, le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure a mis en place un site Web qui suit les projets de stimulation financés avec l'aide de la province. Les personnes qui se rendent sur ce site, à [ontario.ca/infrastructure](http://ontario.ca/infrastructure), peuvent cliquer sur une carte interactive pour connaître la nature de chaque projet, à quelle étape il en est, son coût et la part financée par la province. Ce site appuie les objectifs du gouvernement de l'Ontario de rebâtir l'infrastructure de la province et de stimuler l'économie tout en assurant la responsabilité et la transparence.

## RÉSULTATS TANGIBLES

---

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à rehausser les services en place et à instaurer de nouveaux services innovateurs afin d'apporter des améliorations mesurables à la vie des personnes qui habitent en Ontario. Depuis sept ans, les investissements du gouvernement améliorent la qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens et aident l'économie et la population de la province à s'adapter aux importants changements qui se produisent à l'échelle mondiale.

### Investissements dans l'éducation et la formation

D'importants investissements dans le développement des connaissances et des compétences par l'entremise des systèmes d'éducation des paliers primaire, secondaire et postsecondaire, ainsi que des programmes de formation et d'emploi, stimulent la prospérité actuelle et future. Les résultats affichés illustrent le bien-fondé de ces investissements.

- En 2009-2010, toutes les classes des écoles primaires de l'Ontario avaient 23 élèves ou moins, et 90,5 % d'entre elles en comptaient 20 au maximum. On peut consulter les données relatives à la taille des classes par école à [www.edu.gov.on.ca/fre/cst/](http://www.edu.gov.on.ca/fre/cst/).
- Entre 2003-2004 et 2008-2009, le pourcentage d'élèves de 3<sup>e</sup> année qui ont atteint ou dépassé la norme dans les tests provinciaux a augmenté de sept points de pourcentage en lecture, de 10 points en écriture et de six points en mathématiques. Parmi les élèves de 6<sup>e</sup> année, les augmentations ont été de 11 points de pourcentage en lecture, de 13 points en écriture et de six points en mathématiques. Quant aux élèves de 9<sup>e</sup> année qui suivent des cours de mathématiques théoriques, le pourcentage de ceux qui ont atteint ou dépassé la norme dans les tests provinciaux est passé de 68 à 77 %. Des résultats détaillés sont disponibles sur le site Web de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation à : [www.eqao.com](http://www.eqao.com).
- Pour l'année scolaire 2008-2009, 79 % des élèves de l'Ontario ont obtenu leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 77 % un an plus tôt et à 68 % en 2003-2004. Le gouvernement provincial est toujours déterminé à atteindre un taux de diplômation de 85 %.
- Grâce au plan Vers des résultats supérieurs, doté de 6,2 milliards de dollars sur cinq ans, qui a pris fin en 2009-2010, un plus grand nombre d'étudiants ont fait des études postsecondaires. Puisque 120 000 étudiants de plus qu'en 2002-2003 ont fait des études postsecondaires, soit une augmentation de 31 %, le gouvernement a largement dépassé son objectif de 102 000 étudiants de plus en 2009-2010.

L'Ontario veille aussi à ce que les travailleurs possèdent les bonnes compétences. Les efforts à cet égard se sont intensifiés en 2009-2010 en raison de l'impact de la conjoncture économique.

- Le gouvernement a octroyé davantage de fonds pour l'emploi et la formation dans le cadre d'Emploi Ontario, y consacrant plus de 1,5 milliard de dollars en 2009-2010. Grâce à cet investissement et aux précédents, plus de 28 000 travailleurs mis à pied se sont inscrits pour recevoir une formation à court ou à long terme dans le cadre de l'initiative Deuxième carrière. Cette initiative, qui a été lancée en juin 2008, a permis, au bout de 16 mois seulement, de dépasser l'objectif d'aider 20 000 personnes pendant une période de trois ans.

## Soins de santé plus accessibles

Le gouvernement a mis en place et continue de renforcer un système de santé auquel les Ontariennes et Ontariens peuvent accéder au moment et à l'endroit où ils en ont besoin, soit à la maison, dans leur collectivité ou dans un hôpital. Les résultats affichés indiquent que les efforts déployés portent leurs fruits.

- Les temps d'attente des adultes pour des interventions chirurgicales dans la province sont désormais conformes aux objectifs provinciaux. Dans le rapport de 2010 de la Wait Time Alliance, l'Ontario a reçu, pour la deuxième année consécutive, des A pour la réduction des temps d'attente pour les arthroplasties de la hanche et du genou, les chirurgies du cancer, les chirurgies de la cataracte et les chirurgies cardiaques. Le site Web [www.ontario.ca/tempsdattente](http://www.ontario.ca/tempsdattente) renferme les renseignements les plus exhaustifs au Canada sur les temps d'attente.
- Dans le cadre de son plan de réduire les temps d'attente aux urgences, le gouvernement a mis sur pied une initiative unique en son genre en Amérique du Nord qui fixe des objectifs de réduction, suit le rendement des hôpitaux et affiche les données trimestrielles sur les salles des urgences locales sur le site Web à [www.ontario.ca/tempsdattente](http://www.ontario.ca/tempsdattente). Les temps d'attente globaux ont chuté de 13,3 % entre avril 2008 et juin 2010.
- Le gouvernement est en voie de respecter son engagement de permettre à 500 000 Ontariennes et Ontariens de plus d'avoir accès à un médecin de famille d'ici 2011-2012. Selon l'Enquête sur l'accès aux soins primaires, quelque 300 000 Ontariennes et Ontariens de plus avaient un médecin de famille en septembre 2009, comparativement à 2007. Environ 900 000 Ontariennes et Ontariens de plus qu'en 2003 ont un médecin de famille.
- Entre 2003 et 2009, l'augmentation du nombre de médecins en Ontario a été supérieure à la croissance de la population de la province.

Autre priorité du gouvernement : faire en sorte que l'Ontario ait suffisamment de professionnels de la santé à l'avenir.

- En 2009-2010, 100 places supplémentaires ont été créées dans cinq facultés de médecine. Compte tenu des mesures prises en 2008-2009, cela représente une augmentation globale de 38 % depuis 2004-2005, soit 260 places, en première année.

- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée continue de financer l'augmentation du nombre de postes de résidents en médecine familiale. D'ici 2013-2014, il y aura 175 postes en médecine familiale de plus. Cela représente 326 nouveaux postes de formation entre 2004-2005 et 2013-2014, soit une hausse de 128 %.
- Trois nouveaux campus pour l'enseignement de la médecine, situés à St. Catharines, à Kitchener-Waterloo et à Windsor, sont déjà en activité. Un quatrième devrait ouvrir ses portes à Mississauga à l'automne 2011.
- L'École de médecine du Nord de l'Ontario, qui a ouvert ses portes en 2005, a, au printemps 2009, décerné des diplômes à sa première classe de 55 étudiants.

## Efforts déployés pour un avenir plus vert

Le programme d'énergie verte de l'Ontario a été cité par l'ancien vice-président américain, Al Gore, comme étant le meilleur en Amérique du Nord.

- Depuis octobre 2003, quelque 1 300 mégawatts (MW) d'électricité propre ont été générés par le vent, l'eau, le soleil et des sources d'origine biologique. En mars et en avril 2010, l'Office de l'électricité de l'Ontario a annoncé qu'il avait reçu des offres de contrats pour 2 500 MW d'énergie renouvelable de plus par le truchement de son nouveau programme de tarifs de rachat garantis.
- Les mesures de conservation et le nouvel approvisionnement provenant de l'énergie verte et d'autres sources plus propres permettront au gouvernement provincial de respecter son engagement d'éliminer le charbon des sources d'approvisionnement d'ici la fin de 2014. En 2009, les centrales au charbon de l'Ontario ont généré moins de 10 térawatts-heures d'électricité, soit une réduction d'environ 60 % par rapport aux niveaux de 2008 et la production la plus faible en 45 ans.
- Le plus récent rapport du directeur des économies d'énergie a confirmé que le premier objectif de l'Ontario en matière de conservation a été atteint et que l'Ontario faisait des progrès à l'égard de son objectif de 2010 visant une réduction de 1 350 MW de plus de la demande de pointe. Le rapport peut être consulté à [www.powerauthority.on.ca](http://www.powerauthority.on.ca).

# RÉSULTATS RÉELS ET PROVISOIRES FIGURANT DANS LE BUDGET DE 2010

La province a publié les résultats estimatifs provisoires de 2009-2010 dans le budget de 2010, déposé en mars de cette année. Le déficit définitif de 19,3 milliards de dollars déclaré pour l'année représente une amélioration de 2,0 milliards de dollars par rapport au montant établi dans les estimations provisoires (21,3 milliards de dollars) et de 5,4 milliards de dollars par rapport aux estimations de l'énoncé économique d'automne de 2009.

**Comparaison des résultats provisoires et réels de 2009-2010** **Tableau 6**  
(en milliards de dollars)

|                                             | <b>Chiffres<br/>provisaires<br/>2009-2010</b> | <b>Chiffres réels<br/>2009-2010</b> | <b>Variation</b> |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| <b>Revenus</b>                              |                                               |                                     |                  |
| Revenus fiscaux                             | 65,7                                          | 64,9                                | (0,8)            |
| Gouvernement du Canada                      | 18,6                                          | 18,6                                | –                |
| Revenus provenant des entreprises publiques | 4,1                                           | 4,2                                 | 0,1              |
| Autres                                      | 8,0                                           | 8,1                                 | 0,1              |
| <b>Total des revenus</b>                    | <b>96,4</b>                                   | <b>95,8</b>                         | <b>(0,6)</b>     |
| <b>Charges</b>                              |                                               |                                     |                  |
| Programmes                                  | 108,8                                         | 106,4                               | (2,4)            |
| Intérêt sur la dette                        | 8,9                                           | 8,7                                 | (0,2)            |
| <b>Total des charges</b>                    | <b>117,7</b>                                  | <b>115,1</b>                        | <b>(2,6)</b>     |
| <b>(Déficit) annuel</b>                     | <b>(21,3)</b>                                 | <b>(19,3)</b>                       | <b>2,0</b>       |

*Nota :* Comme les données provisoires et les variations connexes ont été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Une réserve de 1,2 milliard de dollars incluse dans le plan financier du budget de 2009 a servi à réduire le déficit.

Les revenus ont été de 0,6 % inférieurs aux estimations provisoires, soit de 95,8 milliards de dollars au lieu de 96,4 milliards de dollars. Cela est attribuable aux renseignements reçus après l'établissement de ces estimations.

Les charges de programmes ont été de 2,5 milliards de dollars inférieures aux chiffres estimatifs provisoires de 108,8 milliards de dollars. Cette diminution est attribuable en partie à l'amélioration des perspectives liées à l'investissement du gouvernement dans le secteur de l'automobile, ce qui a eu pour effet de réduire les coûts prévus de près de 1 milliard de dollars. Le reste de la variation a découlé des dépenses moins élevées que prévu engagées par plusieurs ministères et programmes. Les frais d'intérêt ont été de 211 millions de dollars inférieurs à l'estimation provisoire de 8,9 milliards de dollars, résultant en grande partie de la gestion efficiente du programme d'emprunt et des niveaux moins élevés que prévu de la dette nette.



---

# **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---







Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

# Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état consolidé de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 2010 ainsi que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)  
Le 30 juillet 2010

Jim McCarter, FCA  
Vérificateur général  
Expert-comptable autorisé



**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des résultats**

| <b>(En millions de dollars)</b>                                             | <b>Budget<br/>2009-2010<sup>1</sup></b> | <b>Chiffres<br/>réels<br/>2009-2010</b> | <b>Chiffres réels<br/>2008-2009</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Revenus</b> ( <i>Annexes 1 et 2</i> )                                    |                                         |                                         |                                     |
| Impôt sur le revenu des particuliers                                        | 26 103                                  | <b>23 393</b>                           | 25 738                              |
| Taxe de vente                                                               | 17 425                                  | <b>17 059</b>                           | 17 021                              |
| Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ( <i>note 2</i> )               | 5 710                                   | <b>5 626</b>                            | 5 696                               |
| Impôt des sociétés                                                          | 8 518                                   | <b>5 615</b>                            | 6 748                               |
| Impôt-santé des employeurs                                                  | 4 687                                   | <b>4 545</b>                            | 4 617                               |
| Taxes sur l'essence et les carburants                                       | 3 099                                   | <b>2 994</b>                            | 3 021                               |
| Contribution-santé de l'Ontario                                             | 2 829                                   | <b>2 763</b>                            | 2 776                               |
| Autres taxes et impôts                                                      | 2 953                                   | <b>2 936</b>                            | 3 239                               |
| Total des taxes et impôts                                                   | 71 324                                  | <b>64 931</b>                           | 68 856                              |
| Transferts du gouvernement du Canada                                        | 19 246                                  | <b>18 620</b>                           | 16 591                              |
| Revenus d'investissement dans les entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> ) | 4 267                                   | <b>4 195</b>                            | 4 042                               |
| Autres                                                                      | 7 611                                   | <b>8 047</b>                            | 7 444                               |
|                                                                             | 102 448                                 | <b>95 793</b>                           | 96 933                              |
| <b>Charges</b> ( <i>Annexes 3 et 4</i> )                                    |                                         |                                         |                                     |
| Santé                                                                       | 42 561                                  | <b>43 164</b>                           | 40 739                              |
| Éducation                                                                   | 20 914                                  | <b>20 592</b>                           | 19 676                              |
| Services sociaux et à l'enfance                                             | 12 734                                  | <b>13 054</b>                           | 12 065                              |
| Environnement, ressources et développement économique                       | 12 396                                  | <b>12 274</b>                           | 7 186                               |
| Intérêt sur la dette                                                        | 9 301                                   | <b>8 719</b>                            | 8 566                               |
| Éducation postsecondaire et formation                                       | 6 576                                   | <b>7 038</b>                            | 6 081                               |
| Justice                                                                     | 3 911                                   | <b>3 784</b>                            | 3 788                               |
| Administration générale et autre                                            | 6 955                                   | <b>6 430</b>                            | 5 241                               |
|                                                                             | 115 348                                 | <b>115 055</b>                          | 103 342                             |
| Réserve                                                                     | 1 200                                   | –                                       | –                                   |
| <b>Déficit annuel</b>                                                       | <b>(14 100)</b>                         | <b>(19 262)</b>                         | <b>(6 409)</b>                      |

<sup>1</sup> Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2009, retraités en raison des changements de présentation, note 2.

**Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.**

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de la situation financière**

| <b>Au 31 mars</b><br><b>(En millions de dollars)</b>                         | <b>2010</b>      | <b>2009</b>      |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Passif</b>                                                                |                  |                  |
| Créditeurs et charges à payer ( <i>Annexe 5</i> )                            | 17 568           | 17 329           |
| Dette ( <i>note 3</i> )                                                      | 212 122          | 176 915          |
| Autre financement à long terme ( <i>note 5</i> )                             | 9 316            | 8 779            |
| Revenus reportés et apports en capital ( <i>note 6</i> )                     | 6 580            | 6 750            |
| Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs ( <i>note 7</i> ) | 4 316            | 4 212            |
| Autres passifs ( <i>note 8</i> )                                             | 3 728            | 3 857            |
|                                                                              | <b>253 630</b>   | <b>217 842</b>   |
| <b>Actif financier</b>                                                       |                  |                  |
| Trésorerie et équivalents                                                    | 12 751           | 9 677            |
| Placements ( <i>note 9</i> )                                                 | 12 741           | 9 063            |
| Débiteurs ( <i>Annexe 6</i> )                                                | 8 436            | 6 254            |
| Prêts en cours ( <i>Annexe 7</i> )                                           | 8 140            | 7 370            |
| Autres éléments d'actif                                                      | 1 412            | 1 238            |
| Investissement dans les entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )            | 16 561           | 14 655           |
|                                                                              | <b>60 041</b>    | <b>48 257</b>    |
| <b>Dette nette</b>                                                           | <b>(193 589)</b> | <b>(169 585)</b> |
| <b>Actif non financier</b>                                                   |                  |                  |
| Immobilisations corporelles ( <i>note 10</i> )                               | 62 632           | 56 347           |
| <b>Déficit accumulé</b>                                                      | <b>(130 957)</b> | <b>(113 238)</b> |
| Passif éventuel ( <i>note 12</i> ) et engagements ( <i>note 13</i> )         |                  |                  |
| <b>Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.</b> |                  |                  |

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de l'évolution de la dette nette**

**Pour l'exercice clos le 31 mars**  
**(En millions de dollars)**

|                                                                                                                   | <b>2010</b>      | <b>2009</b>      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Déficit annuel</b>                                                                                             | <b>(19 262)</b>  | <b>(6 409)</b>   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                                                         | (9 066)          | (8 254)          |
| Amortissement des immobilisations corporelles ( <i>note 10</i> )                                                  | 3 212            | 2 900            |
| Produits de la vente d'immobilisations corporelles                                                                | 52               | 59               |
| Gains sur la vente d'immobilisations corporelles                                                                  | (30)             | (53)             |
|                                                                                                                   | <b>(5 832)</b>   | <b>(5 348)</b>   |
| <b>Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 11</i>)</b> | <b>1 090</b>     | <b>(1 212)</b>   |
| <b>Augmentation de la dette nette</b>                                                                             | <b>(24 004)</b>  | <b>(12 969)</b>  |
| Dette nette au début de l'exercice                                                                                | <b>(169 585)</b> | <b>(156 616)</b> |
| <b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>                                                                         | <b>(193 589)</b> | <b>(169 585)</b> |
| <b>Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.</b>                                      |                  |                  |

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de l'évolution du déficit accumulé**

| <b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b><br><b>(En millions de dollars)</b>                                       | <b>2010</b>      | <b>2009</b>      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Déficit accumulé au début de l'exercice                                                                         | (113 238)        | (105 617)        |
| Redressement des immobilisations corporelles mineures des conseils scolaires ( <i>note 2</i> )                  | 453              | –                |
| Déficit accumulé redressé au début de l'exercice                                                                | (112 785)        | (105 617)        |
| Déficit annuel                                                                                                  | (19 262)         | (6 409)          |
| Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires<br>( <i>note 11</i> ) | 1 090            | (1 212)          |
| <b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice</b>                                                                  | <b>(130 957)</b> | <b>(113 238)</b> |
| <b>Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.</b>                                    |                  |                  |

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des flux de trésorerie**

**Pour l'exercice clos le 31 mars**  
**(En millions de dollars)**

**2010**

**2009**

**Activités de fonctionnement**

|                                                                                                                              |          |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Déficit annuel                                                                                                               | (19 262) | (6 409) |
| Amortissement des immobilisations corporelles ( <i>note 10</i> )                                                             | 3 212    | 2 900   |
| Gains sur la vente d'immobilisations corporelles                                                                             | (30)     | (53)    |
| Revenus d'investissement dans les entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )                                                  | (4 195)  | (4 042) |
| Montants remis par les entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )                                                             | 3 379    | 3 631   |
| Augmentation (Diminution) du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs ( <i>note 7</i> ) | 104      | (377)   |
| (Diminution) Augmentation des revenus reportés et des apports en capital ( <i>note 6</i> )                                   | (170)    | 2 303   |
| Augmentation (Diminution) des créditeurs et charges à payer ( <i>Annexe 5</i> )                                              | 239      | (3 335) |
| (Diminution) Augmentation d'autres postes                                                                                    | (3 255)  | 3 406   |

**Liquidités servant aux activités de fonctionnement** (19 978) (1 976)

**Opérations liées aux immobilisations**

|                                                    |         |         |
|----------------------------------------------------|---------|---------|
| Acquisition d'immobilisations corporelles          | (9 066) | (8 254) |
| Produits de la vente d'immobilisations corporelles | 52      | 59      |

**Liquidités servant aux opérations liées aux immobilisations** (9 014) (8 195)

**Placements**

|                                               |         |         |
|-----------------------------------------------|---------|---------|
| Augmentation des placements ( <i>note 9</i> ) | (3 678) | (3 782) |
|-----------------------------------------------|---------|---------|

**Liquidités servant aux placements** (3 678) (3 782)

**Activités de financement**

|                                               |          |          |
|-----------------------------------------------|----------|----------|
| Emprunts contractés                           | 50 077   | 35 877   |
| Dette remboursée                              | (14 870) | (21 179) |
| Augmentation d'autre financement à long terme | 537      | 2 170    |

**Liquidités découlant des activités de financement** 35 744 16 868

|                                                        |       |       |
|--------------------------------------------------------|-------|-------|
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents | 3 074 | 2 915 |
| Trésorerie et équivalents au début de l'exercice       | 9 677 | 6 762 |

**Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice** 12 751 9 677

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

(TOUS LES TABLEAUX SONT EN MILLIONS DE DOLLARS)

## 1. Résumé des principales conventions comptables

### Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, s'il y a lieu, les recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA.

### Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes du secteur parapublic (p. ex., les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes gouvernementaux contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Tous les organismes du secteur parapublic ont été consolidés. Toutefois, les autres organismes du gouvernement qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) soit des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) soit des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste des organismes du gouvernement consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les activités des organismes qui ne respectent pas les seuils d'importance relative aux fins de consolidation sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables dans les présents états financiers.

Les fiducies qui sont administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable. On trouvera à la note 14 des renseignements sur ces fiducies.

### Principes de consolidation

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes du gouvernement qui :

- i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement



reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs actifs nets cumulés sont inclus dans les états financiers au poste Investissements dans les entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus d'investissement dans les entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, l'actif et le passif des organismes du secteur parapublic font l'objet d'une consolidation sur une seule ligne avec ceux de la province dans l'état consolidé de la situation financière. Ainsi, la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges est incluse dans la dette nette consolidée de la province. Les charges annuelles totales de ces organismes, déduction faite des revenus provenant du public comme les frais de scolarité, les droits payés par les patients, les dons et les autres recouvrements, sont consolidées avec les charges de la province. Les charges des hôpitaux sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation, et les charges des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats. Les redressements nécessaires sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les autres organismes du gouvernement font l'objet d'une consolidation sur une seule ligne avec l'actif, le passif, les revenus et les charges consolidés de la province. Les redressements nécessaires sont aussi apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

### **Incertitude de mesure**

L'incertitude relative à la détermination du montant comptabilisé ou divulgué à l'égard d'un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit quand il pourrait exister un écart important entre le montant comptabilisé ou divulgué et un autre montant raisonnablement possible.

Une incertitude de mesure se produit dans les présents états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés, à l'évaluation des contributions dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, à l'évaluation des investissements dans le secteur de l'automobile et à l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs.

Les charges à payer liées aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs donnent lieu à une certaine incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir une différence entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements des actifs des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités). La valeur des immobilisations corporelles est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimative des actifs et leur durée de vie utile réelle. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés sont incertains en raison d'éventuelles

révisions ultérieures des prévisions en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus de l'année passée. L'estimation des contributions dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la part estimée et la part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population. L'incertitude rattachée à la valeur de réalisation nette estimée des investissements dans le secteur de l'automobile est attribuable aux hypothèses du marché que la province a utilisées pour déterminer la valeur des entreprises. Les résultats obtenus pourraient différer de ces hypothèses. L'incertitude rattachée à l'évaluation des billets à terme adossés à des actifs émis par des tiers au Canada est détaillée dans la note 9 aux présents états financiers.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

## **Revenus**

Les revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice concernant les revenus qui seront acquis dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme de passifs.

Les apports en capital reportés sont amortis par imputation aux revenus au cours de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles apparentées.

## **Charges**

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel se produisent les événements qui y donnent lieu pourvu qu'ils soient autorisés, lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et qu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des revenus d'intérêt sur les investissements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres coûts.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les allocations de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la part du gouvernement des coûts des avantages sociaux pendant l'exercice en cours, de l'intérêt sur la charge ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des gains ou des pertes actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis et accumulés par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des biens loués, de la machinerie, de l'équipement et de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges de façon linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

## **Passif**

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

On entend par la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent sont imputées aux autres passifs lié au financement à long terme dans ces états financiers pendant la construction des biens.

## **Dettes**

Les emprunts sont constitués des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

## **Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs**

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des gains et des pertes actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres prestations de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen prévu d'années de service non écoulées des participants.

Le passif lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de l'actif des régimes.

Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des gains et des pertes actuariels et les divers redressements, notamment pour les différences entre la date de fin d'exercice des régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province.

## **Actif**

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et dont il tirera des avantages. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements donnant lieu à ces avantages.

## **Actif financier**

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour acquitter des dettes ou financer des opérations futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques.

Les placements comprennent les placements temporaires, les investissements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les investissements de portefeuilles. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur du marché. Les investissements dans le secteur de l'automobile, les billets à terme adossés à des actifs et les investissements de portefeuilles sont comptabilisés au moindre du coût ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la collecte des débiteurs est jugée douteuse.

Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants, du programme d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe et du fonds de la stratégie d'investissement dans l'industrie automobile. Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont inscrits à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Investissements dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques. Cet actif est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement accumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles, ainsi que les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement et l'intérêt lié au financement pendant la construction. Un coût historique estimé a été utilisé lorsque le coût réel était inconnu au moment où la province a mis en œuvre la comptabilité des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties pendant leur durée de vie utile selon une modalité linéaire.

Les catégories suivantes sont incluses dans les immobilisations corporelles : terrains, immeubles, infrastructure de transport, véhicules, aéronefs, biens loués, machines, matériel, infrastructure et systèmes liés à la technologie de l'information et construction en cours.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées. Les contributions externes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme des apports en capital reportés et amorties par imputation aux revenus conformément à l'amortissement des immobilisations corporelles apparentées par imputation aux charges.

### **Futurs changements apportés aux normes comptables**

En décembre 2009, le CCSP a confirmé que les entreprises publiques devront adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou par la suite. Le 28 juillet 2010, l'ICCA a publié un exposé-sondage dans lequel on propose que les entités admissibles à tarifs réglementés soient autorisées à reporter l'adoption des IFRS jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ces modifications auront une incidence sur les états financiers consolidés de la province dans la mesure où les entreprises publiques seront touchées.

Les autres organismes gouvernementaux pourraient eux aussi être touchés par les propositions récentes du CCSP visant les organismes gouvernementaux sans but lucratif, qui pourraient modifier la méthode de comptabilisation utilisée par ces entités. Le ministère des Finances continue d'évaluer ces propositions et a entrepris un processus de consultation des organismes du secteur public susceptibles d'être touchés. La norme finale du CCSP et l'issue des consultations pourraient entraîner une modification du classement et de la méthode de comptabilisation de certains organismes gouvernementaux et entreprises publiques à l'avenir.

Pour l'instant, on ne peut raisonnablement déterminer l'incidence future potentielle des modifications qui pourraient être apportées aux normes comptables à l'avenir sur les états financiers consolidés de la province.

## **2. Modifications apportées aux conventions comptables et à la présentation de l'information financière**

Les présents états financiers tiennent compte des modifications suivantes apportées aux conventions comptables et à la présentation de l'information financière :

### **Modification des conventions comptables**

#### **Immobilisations corporelles mineures**

Au cours de l'exercice 2009-2010, conformément aux normes du CCSP, la province a élargi la portée de la convention comptable qu'elle utilise pour les immobilisations corporelles afin d'y inclure les améliorations locatives, les actifs acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition, les véhicules, les aéronefs ainsi que l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information.

À compter de l'exercice 2009-2010, les coûts des actifs acquis faisant partie de ces catégories sont capitalisés et amortis au cours de leur durée de vie utile estimative. Auparavant, ces actifs étaient passés en charges au cours de leur année d'acquisition.

À l'exception des immobilisations corporelles des conseils scolaires faisant partie de ces catégories, ces éléments sont capitalisés de façon prospective, car on ne dispose pas de l'information nécessaire pour retraiter les soldes d'ouverture.

Au 31 mars 2009, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles mineures du secteur des conseils scolaires était de 404 millions de dollars et celle de leurs actifs loués, de 49 millions de dollars. Tel qu'indiqué précédemment, la convention comptable révisée a été mise en œuvre de façon rétroactive à mesure que l'information nécessaire au retraitement était disponible. Ce retraitement a eu pour incidence nette de réduire le déficit accumulé de la province de 453 millions de dollars au 1<sup>er</sup> avril 2009 et d'augmenter les immobilisations corporelles d'un montant correspondant.

Cette modification de la convention comptable a réduit les charges totales et le déficit annuel de 2009-2010 de 215 millions de dollars.

#### **Incorporation des frais d'intérêt sur les biens construits**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, les frais d'intérêt liés au financement de la construction des immobilisations corporelles appartenant à la province sont incorporés selon les pratiques comptables utilisées par les organismes consolidés du secteur parapublic.

La modification de la convention comptable a eu pour incidence nette de réduire les charges liées à l'intérêt sur la dette et le déficit annuel de 2009-2010 de 148 millions de dollars.

## **Modification de la présentation de l'information financière**

### **Présentation pour les organismes du secteur parapublic**

Comme l'exige le CCSP, à compter de l'exercice 2005-2006, le périmètre comptable de la province a été élargi pour y inclure les hôpitaux publics, les conseils scolaires et les collèges, appelés collectivement les organismes du secteur parapublic. Conformément aux normes du CCSP, ces organismes ont été consolidés dans les états financiers de la province sur une seule ligne selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation jusqu'au 31 mars 2009. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, les organismes du secteur parapublic sont consolidés sur une seule ligne dans les états financiers de la province, tel que décrit dans la note 1.

En raison de cette modification de la présentation de l'information financière, la dette nette consolidée de la province au 1<sup>er</sup> avril 2009 a augmenté de 16,3 milliards de dollars. Cela n'a eu aucune incidence sur le déficit annuel et le déficit accumulé de la province.

Les résultats comparatifs de l'exercice 2008-2009 ont été retraités pour tenir compte de la modification de la présentation de l'information financière.

### **Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires**

Dans le passé, les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires étaient déduits des charges liées à l'éducation, conformément à la consolidation des charges des conseils scolaires sur une seule ligne décrite précédemment. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, en raison de la modification de la présentation de l'information financière des organismes consolidés du secteur parapublic décrite dans la note 1, les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires ne sont plus déduits des charges des conseils scolaires, mais indiqués séparément en tant que revenus. Cette modification a pour effet d'accroître les revenus totaux de 6,5 milliards de dollars (6,5 milliards de dollars en 2008-2009). Les revenus tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires se sont accrus de 5,6 milliards de dollars (5,7 milliards de dollars en 2008-2009) et ceux tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, de 912 millions de dollars (765 millions de dollars en 2008-2009) en raison du reclassement des crédits d'impôts fonciers remboursables, qui figuraient au poste de l'impôt sur le revenu des particuliers, conformément à la présentation recommandée par le CCSP. Il en a résulté une hausse des charges liées à l'éducation de 6,5 milliards de dollars (6,5 milliards de dollars en 2008-2009). Cette modification de la présentation de l'information financière n'a eu aucune incidence sur le déficit annuel et le déficit accumulé de la province.

### 3. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 212,1 milliards de dollars au 31 mars 2010 (176,9 milliards de dollars en 2009) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 184,7 milliards de dollars (149,2 milliards de dollars en 2009) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 27,4 milliards de dollars (27,7 milliards de dollars en 2009). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de l'encours de la dette totale de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.



| <b>Dette</b>                                                        |                        |                         |                     |               |                                   | <b>2010</b>       | <b>2009</b>       |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------|---------------|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Au 31 mars</b>                                                   |                        |                         |                     |               |                                   |                   |                   |
| <b>Devise</b>                                                       | <b>Dollar canadien</b> | <b>Dollar américain</b> | <b>Yen japonais</b> | <b>Euro</b>   | <b>Autres devises<sup>1</sup></b> | <b>Total</b>      | <b>Total</b>      |
| <b>Échéance :</b>                                                   |                        |                         |                     |               |                                   |                   |                   |
| 2010                                                                |                        |                         |                     |               |                                   |                   | 25 382 \$         |
| 2011                                                                | 27 238 \$              | 6 433                   | –                   | –             | 252                               | <b>33 923 \$</b>  | 16 394            |
| 2012                                                                | 8 765                  | 4 664                   | –                   | –             | 47                                | <b>13 476</b>     | 13 742            |
| 2013                                                                | 7 249                  | 9 526                   | –                   | –             | 550                               | <b>17 325</b>     | 11 975            |
| 2014                                                                | 15 252                 | 1 010                   | 152                 | 2 343         | 576                               | <b>19 333</b>     | 16 938            |
| 2015                                                                | 11 780                 | 9 081                   | 54                  | –             | 717                               | <b>21 632</b>     | –                 |
| 1 - 5 ans                                                           | 70 284                 | 30 714                  | 206                 | 2 343         | 2 142                             | <b>105 689</b>    | 84 431            |
| 6 - 10 ans                                                          | 23 230                 | 5 483                   | 96                  | 5 163         | 2 792                             | <b>36 764</b>     | 27 101            |
| 11 - 15 ans                                                         | 12 070                 | –                       | –                   | –             | –                                 | <b>12 070</b>     | 11 097            |
| 16 - 20 ans                                                         | 15 602                 | –                       | –                   | –             | –                                 | <b>15 602</b>     | 16 658            |
| 21 - 25 ans                                                         | 9 626                  | –                       | –                   | –             | –                                 | <b>9 626</b>      | 8 816             |
| 26 - 45 <sup>2</sup> ans                                            | 32 239                 | –                       | –                   | –             | –                                 | <b>32 239</b>     | 28 722            |
|                                                                     | <b>163 051 \$</b>      | <b>36 197</b>           | <b>302</b>          | <b>7 506</b>  | <b>4 934</b>                      | <b>211 990 \$</b> | <b>176 825 \$</b> |
| Gains non amortis –<br>Change                                       | –                      | 71                      | 17                  | 44            | –                                 | <b>132</b>        | 90                |
| <b>Total<sup>3, 4</sup></b>                                         | <b>163 051 \$</b>      | <b>36 268</b>           | <b>319</b>          | <b>7 550</b>  | <b>4 934</b>                      | <b>212 122 \$</b> | <b>176 915 \$</b> |
| <b>Dette contractée pour les besoins de la province<sup>5</sup></b> | <b>139 453</b>         | <b>33 828</b>           | <b>319</b>          | <b>7 371</b>  | <b>3 713</b>                      | <b>184 684</b>    | <b>149 247</b>    |
| <b>Dette de la SFIEO</b>                                            | <b>23 598</b>          | <b>2 440</b>            | <b>–</b>            | <b>179</b>    | <b>1 221</b>                      | <b>27 438</b>     | <b>27 668</b>     |
| <b>Total</b>                                                        | <b>163 051 \$</b>      | <b>36 268</b>           | <b>319</b>          | <b>7 550</b>  | <b>4 934</b>                      | <b>212 122 \$</b> | <b>176 915 \$</b> |
| <b>Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)</b>                  |                        |                         |                     |               |                                   |                   |                   |
| <b>2010</b>                                                         | <b>5,00 %</b>          | <b>2,96 %</b>           | <b>2,21 %</b>       | <b>3,95 %</b> | <b>4,06 %</b>                     | <b>4,58 %</b>     | <b>–</b>          |
| <b>2009</b>                                                         | <b>5,45 %</b>          | <b>3,73 %</b>           | <b>3,83 %</b>       | <b>4,02 %</b> | <b>4,56 %</b>                     | <b>–</b>          | <b>5,17 %</b>     |

<sup>1</sup> Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling du Royaume-Uni, le franc suisse, le dollar de Hong Kong et le rand d'Afrique du Sud.

<sup>2</sup> L'échéance la plus longue est le 2 juin 2054.

<sup>3</sup> Au 31 mars 2010, le total de la dette en devises étrangères (avant les gains non amortis liés au change) était de 48,9 milliards de dollars (31,5 milliards de dollars en 2009). De ce montant, 48,7 milliards de dollars ou 99,5 % (31,2 milliards de dollars ou 99,1 % en 2009) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 0,5 % (0,9 % en 2009) de la dette en devises étrangères était des emprunts non couverts : 206 millions de dollars (241 millions de dollars en 2009) en yens japonais et 48 millions de dollars (55 millions de dollars en 2009) en francs suisses.

<sup>4</sup> La dette totale inclut des obligations totalisant 1,4 milliard de dollars (2,4 milliards de dollars en 2009) comprenant des options intégrées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions.

<sup>5</sup> Les emprunts en dollars canadiens comprennent des dettes à long terme que la province a contractées. Au 31 mars 2010, une somme de 1,0 milliard de dollars était détenue (0,5 milliard de dollars en 2009).

| <b>Dettes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                   |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| <b>Au 31 mars</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>2010</b>       | <b>2009</b> |
| <b>Dettes payable au(x)/à la :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                   |             |
| Investisseurs publics                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>195 116 \$</b> | 158 301 \$  |
| Fonds de placement du Régime de pensions du Canada                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>10 233</b>     | 10 233      |
| Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>1 765</b>      | 3 001       |
| Régime de retraite des fonctionnaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>1 713</b>      | 1 991       |
| Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>814</b>        | 946         |
| Société canadienne d'hypothèques et de logement                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>755</b>        | 811         |
| Autres <sup>1</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>1 726</b>      | 1 632       |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>212 122 \$</b> | 176 915 \$  |
| <sup>1</sup> La dette payable à d'autres comprend les emprunts du trust des conseils scolaires, qui s'élèvent à 797 millions de dollars (814 millions de dollars en 2009) et les emprunts de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui se situent à 929 millions de dollars (818 millions de dollars en 2009). |                   |             |

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux monétaires actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2010 était de 227,1 milliards de dollars (196,7 milliards de dollars en 2009). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 212,1 milliards de dollars (176,9 milliards de dollars en 2009) en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés connexes.

## **Emprunts du trust des conseils scolaires**

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. En juin 2003, le trust a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars. Il a versé 882 millions de dollars des produits aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cet emprunt. Ces montants seront réduits au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert que fera le ministère de l'Éducation au trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Au 31 mars 2010, les avances de 788 millions de dollars (806 millions de dollars en 2009) aux conseils scolaires étaient comprises dans les autres actifs et les 797 millions de dollars (814 millions de dollars en 2009) en débentures sont comptabilisés dans la dette.

## 4. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher.

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises étrangères et la valeur des opérations en devises étrangères varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des échanges pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. La plupart des contrats d'instruments dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. Lorsque la durée du contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est plus courte que celle de la dette sous-jacente, l'efficacité est assurée par la prolongation de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat d'instrument dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle, le montant de la dette sous forme de capital en liquidités sans couverture, déduction faite des devises étrangères, ne doit pas dépasser 5 % de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2010, 0,1 % et 0 % (0,2 % et 0 % en 2009) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte. Le pourcentage de 0,1 % des emprunts dans une position non couverte de la province avait principalement trait à des emprunts en yens japonais. Une baisse de un yen japonais par rapport au dollar canadien se traduirait par une hausse du montant de la dette de 2,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2009) et une augmentation des frais d'intérêt sur la dette de 0,6 million de dollars (0,9 million de dollars en 2009). Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2009-2010 s'élevaient à 30 millions de dollars (67 millions de dollars en 2008-2009).

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements dans les taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est mesuré selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut à la somme nette du risque lié aux emprunts à taux flottant, des réserves de liquidité et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des dettes précitées. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO.

Au 31 mars 2010, le risque de révision des taux d'intérêt dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 11,4 % et de 16,4 % respectivement (11,5 % et 19,5 % en 2009). En fonction d'instruments financiers portant intérêt à taux flottant dont on disposait à la date du bilan et du refinancement des dettes venant à échéance prévu pour l'exercice à venir, une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 240 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (230 millions de dollars en 2009).

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 9) redressés en fonction des garanties (note 12), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs gagés sont considérés comme engagés aux fins de liquidité tandis que les garanties détenues sont une source de liquidité. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidité.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2010, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

| <b>Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés</b>                                                                                                      |                  |                  |                  |                  |                  |                   |                       |                   |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Au 31 mars</b>                                                                                                                                                   |                  |                  |                  |                  |                  |                   |                       | <b>2010</b>       | 2009              |
| <b>Échéance au cours de l'exercice</b>                                                                                                                              | <b>2011</b>      | <b>2012</b>      | <b>2013</b>      | <b>2014</b>      | <b>2015</b>      | <b>6 - 10 ans</b> | <b>Plus de 10 ans</b> | <b>Total</b>      | <b>Total</b>      |
| Échanges :                                                                                                                                                          |                  |                  |                  |                  |                  |                   |                       |                   |                   |
| Taux d'intérêt <sup>1</sup>                                                                                                                                         | 9 280 \$         | 10 579 \$        | 12 209 \$        | 6 546 \$         | 24 034 \$        | 22 465 \$         | 6 224 \$              | <b>91 337 \$</b>  | 74 207 \$         |
| Crédit croisé                                                                                                                                                       | 5 866            | 4 516            | 10 364           | 5 954            | 9 224            | 15 404            | –                     | <b>51 328</b>     | 31 847            |
| Contrats de change à terme                                                                                                                                          | 9 379            | –                | –                | –                | –                | –                 | –                     | <b>9 379</b>      | 8 881             |
| Garanties de taux plafond et plancher                                                                                                                               | –                | –                | –                | –                | –                | –                 | –                     | –                 | 88                |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                        | <b>24 525 \$</b> | <b>15 095 \$</b> | <b>22 573 \$</b> | <b>12 500 \$</b> | <b>33 258 \$</b> | <b>37 869 \$</b>  | <b>6 224 \$</b>       | <b>152 044 \$</b> | <b>115 023 \$</b> |
| <sup>1</sup> Inclut 1,6 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2009) d'échanges de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par l'entité consolidée. |                  |                  |                  |                  |                  |                   |                       |                   |                   |

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2010.

| <b>Risque de crédit</b>               |                 |          |
|---------------------------------------|-----------------|----------|
| <b>Au 31 mars</b>                     |                 |          |
|                                       | <b>2010</b>     | 2009     |
| Risque de crédit brut                 | <b>2 919 \$</b> | 5 492 \$ |
| Moins : Conventions de positionnement | <b>(2 508)</b>  | (4 542)  |
| <b>Risque de crédit net</b>           | <b>411 \$</b>   | 950 \$   |

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions.

## 5. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale du secteur parapublic et les obligations liées à la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

L'autre financement à long terme de 9,3 milliards de dollars au 31 mars 2010 (8,8 milliards de dollars en 2009) comprend la dette du secteur parapublic de 6,1 milliards de dollars (6,2 milliards de dollars en 2009), les obligations de ce secteur découlant de la DMFA de 2,7 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2009) et les obligations provinciales directes liées à la DMFA de 0,5 milliard de dollars (0,3 milliard de dollars en 2009).

## 6. Revenus reportés et apports en capital

| <b>Revenus reportés et apports en capital</b> |                 |                 |
|-----------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Au 31 mars</b>                             | <b>2010</b>     | <b>2009</b>     |
| Revenus reportés :                            |                 |                 |
| Transferts fédéraux                           | 737 \$          | 1 150 \$        |
| Immatriculation et permis de conduire         | 644             | 637             |
| Autres                                        | 1 116           | 1 243           |
| Total des revenus reportés                    | 2 497           | 3 030           |
| Apports en capital reportés – Utilisés        | 3 937           | 3 533           |
| Apports en capital reportés – Non utilisés    | 146             | 187             |
| Total des apports en capital reportés         | 4 083           | 3 720           |
| <b>Total</b>                                  | <b>6 580 \$</b> | <b>6 750 \$</b> |

Les transferts fédéraux qu'a reçus la province ont pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs années. Ils sont comptabilisés à titre de revenus au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral dans les ententes sous-jacentes. Des précisions sont fournies dans le tableau suivant :

| Revenus reportés – Transferts fédéraux                                    |                            |                         |               |                                             |                    |                  |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------------------------|--------------------|------------------|
|                                                                           | Total des transferts reçus | Inclus dans les revenus |               | Revenus reportés à des périodes ultérieures |                    | Revenus reportés |
|                                                                           |                            | 2008-2009 et avant      | 2009-2010     | 2010-2011                                   | 2011-2012 et après | Au 31 mars 2010  |
| Fiducie pour le développement des collectivités                           | 358 \$                     | 119 \$                  | 119 \$        | 120 \$                                      | – \$               | 120 \$           |
| écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques | 586                        | 390                     | 196           | –                                           | –                  | –                |
| Programme stratégique d'infrastructures routières                         | 168                        | 22                      | 7             | 7                                           | 132                | 139              |
| Fonds de recrutement de policiers                                         | 156                        | 31                      | 31            | 31                                          | 63                 | 94               |
| Fiducie d'investissement pour les transports en commun 2008               | 195                        | 97                      | 98            | –                                           | –                  | –                |
| Fonds pour l'infrastructure frontalière                                   | 129                        | 10                      | 5             | 5                                           | 109                | 114              |
| Entente relative au marché du travail                                     | 194                        | 117                     | 77            | –                                           | –                  | –                |
| Garantie de délai d'attente pour les patients                             | 205                        | 136                     | 69            | –                                           | –                  | –                |
| Fiducie pour l'immunisation contre le VPH                                 | 117                        | 78                      | 39            | –                                           | –                  | –                |
| Groupe de mise en œuvre des initiatives frontalières de Windsor           | 89                         | 1                       | 2             | 4                                           | 82                 | 86               |
| Infrastructure – gouvernement du Canada                                   | 105                        | –                       | –             | 105                                         | –                  | 105              |
| Autres paiements de transfert du gouv. féd.                               | 106                        | 15                      | 12            | 30                                          | 49                 | 79               |
| <b>Total</b>                                                              | <b>2 408 \$</b>            | <b>1 016 \$</b>         | <b>655 \$</b> | <b>302 \$</b>                               | <b>435 \$</b>      | <b>737 \$</b>    |

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés dans les revenus sur les périodes de validité des immatriculations et des permis.

Les apports en capital reportés – Utilisés représentent le solde non amorti des dons et des subventions d'immobilisations du gouvernement fédéral reçus pour l'achat ou la construction d'immobilisations corporelles. Ils sont amortis par imputation aux revenus conformément à l'amortissement des immobilisations corporelles apparentées par imputation aux charges.

Les apports en capital reportés – Non utilisés représentent les dons et les subventions d'immobilisations du gouvernement fédéral reçus mais non utilisés pour l'achat ou la construction d'immobilisations corporelles. L'amortissement des apports en capital reportés par imputation aux revenus commence lorsque les apports sont utilisés et que les immobilisations corporelles apparentées sont prêtes à être utilisées.

## 7. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

| <b>Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b> |                                |                                        |                   |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|-------------------|--------------|
| <b>Au 31 mars</b>                                                                                  | <b>2010</b>                    | <b>2010</b>                            | <b>2010</b>       | <b>2009</b>  |
|                                                                                                    | <b>Prestations de retraite</b> | <b>Autres avantages sociaux futurs</b> | <b>Total</b>      | <b>Total</b> |
| Obligation au titre des prestations de retraite                                                    | 91 596 \$                      | 10 796 \$                              | <b>102 392 \$</b> | 96 508 \$    |
| Moins : Actif des régimes de retraite                                                              | (96 729)                       | (438)                                  | <b>(97 167)</b>   | (94 488)     |
| (Pertes) Gains actuariels non amortis                                                              | (2 082)                        | (776)                                  | <b>(2 858)</b>    | 410          |
| Redressements <sup>1</sup>                                                                         | 1 949                          | –                                      | <b>1 949</b>      | 1 782        |
| <b>Total<sup>2</sup></b>                                                                           | <b>(5 266 \$)</b>              | <b>9 582 \$</b>                        | <b>4 316 \$</b>   | 4 212 \$     |

<sup>1</sup> Les redressements pour les prestations de retraite sont en fonction de ce qui suit :

- i) les différences qui résultent du fait que des montants sont déclarés par les régimes de retraite le 31 décembre au lieu du 31 mars, date qui correspond à la fin de l'exercice de la province;
- ii) la différence non amortie entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- iii) les réductions des cotisations salariales non amorties pour les régimes à répondant unique;
- iv) les montants à verser par la province qui sont comptabilisés en tant que cotisations dans l'actif des régimes de retraite.

<sup>2</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, les passifs découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges s'ajoutent à ceux de la province et les chiffres comparables sont retraités pour tenir compte de ces changements.



| <b>Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b> |                                |                                        |                 |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|-----------------|--------------|
| <b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b>                                            | <b>2010</b>                    | <b>2010</b>                            | <b>2010</b>     | <b>2009</b>  |
|                                                                                   | <b>Prestations de retraite</b> | <b>Autres avantages sociaux futurs</b> | <b>Total</b>    | <b>Total</b> |
| Coût des avantages sociaux                                                        | 1 869 \$                       | 363 \$                                 | <b>2 232 \$</b> | 2 021 \$     |
| Amortissement des (gains) pertes actuarielles                                     | (289)                          | 78                                     | <b>(211)</b>    | (468)        |
| Cotisations salariales                                                            | (251)                          | –                                      | <b>(251)</b>    | (220)        |
| Coût des modifications aux régimes                                                | –                              | –                                      | –               | 280          |
| (Revenu) Frais d'intérêt                                                          | (519)                          | 264                                    | <b>(255)</b>    | (387)        |
| Redressements <sup>1</sup>                                                        | (19)                           | –                                      | <b>(19)</b>     | (12)         |
| <b>Total<sup>2</sup></b>                                                          | <b>791 \$</b>                  | <b>705 \$</b>                          | <b>1 496 \$</b> | 1 214 \$     |

<sup>1</sup> Les redressements pour les prestations de retraite sont constitués de l'amortissement de :

- i) la différence entre les cotisations des employeurs et les cotisations salariales pour les régimes de retraite conjoints;
- ii) les réductions des cotisations salariales pour les régimes à répondant unique.

<sup>2</sup> Cette charge est divulguée à l'Annexe 4 comme suit :

|                                                                                                                           |              |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------|
| Pour l'exercice clos le 31 mars                                                                                           | <b>2010</b>  | 2009  |
| Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario                                                       | <b>255</b>   | 50    |
| Régime de retraite des fonctionnaires et Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario | <b>949</b>   | 971   |
| Inclus dans divers ministères                                                                                             | <b>292</b>   | 193   |
| <b>Total (Annexe 3)</b>                                                                                                   | <b>1 496</b> | 1 214 |

Les charges découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges (à l'exception du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus. Ces charges sont incluses dans les traitements, salaires et avantages sociaux des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans les charges des ministères provinciaux (Éducation, Santé et Soins de longue durée et Formation et Collèges et Universités) à l'Annexe 4.

## Prestations de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul répondant du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est corépondant pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants cotisent normalement entre 7 % et 11 % de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2009-2010, la province a versé 1 246 millions de dollars au RREEO (1 073 millions de dollars en 2008-2009), 240 millions de dollars (y compris 4 millions de dollars à titre de paiement spécial) au RRF (227 millions de dollars en 2008-2009, y compris un paiement spécial de 4 millions de dollars) et 157 millions de dollars au Régime de retraite du SEFPO (157 millions de dollars en 2008-2009). Au cours de l'année civile 2009, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 4,4 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars en 2008), celles versées par le RRF ont été de 914 millions de dollars (881 millions de dollars en 2008) et celles versées par le Régime de retraite du SEFPO ont été de 718 millions de dollars (590 millions de dollars en 2008). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi doivent être partagés entre les corépondants.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le taux d'inflation annuel à long terme utilisé pour le calcul des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs déclaré dans les présents états financiers est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 6,75 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le Régime de retraite du SEFPO. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur des périodes de 11,4 à 14 ans.

La province répond également de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges sont versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP).

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Conseil d'administration, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont des régimes de retraite contributifs à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule tenant compte des salaires et du nombre d'années de cotisation au régime. Ces régimes sont financés par les cotisations des employeurs et des employés participants et par les gains de placement.

Les charges du HOOPP, qui s'élèvent à 956 millions de dollars (853 millions de dollars en 2008-2009) et celles du CAATPP, qui sont de 153 millions de dollars (94 millions de dollars en 2008-2009) sont incluses dans les charges découlant des traitements, salaires et avantages sociaux des hôpitaux et des collèges respectivement (Annexe 10) et dans les charges des ministères associés (Annexe 4). Les passifs associés sont inclus dans le passif découlant des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs des employés dans l'état consolidé de la situation financière.

## **Autres avantages sociaux futurs**

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

### **Avantages non liés aux prestations de retraite**

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation au personnel à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 7,3 milliards de dollars au 31 mars 2010 (6,7 milliards de dollars en 2009), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2009-2010, qui s'élèvent à 413 millions de dollars (650 millions de dollars en 2008-2009), (excluant les charges des organismes du secteur parapublic) sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges de 168 millions de dollars des organismes du secteur parapublic pour 2009-2010 (205 millions de dollars en 2008-2009) s'ajoutent aux charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et à celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages de retraite non liés aux prestations de retraite pour 2009-2010 est de 5,3 % (5,1 % en 2008-2009).

### **Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ**

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée. En ce qui concerne les employés qui comptent cinq années de service, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète mais moins de cinq ans ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 2,3 milliards de dollars au 31 mars 2010 (2,1 milliards de dollars en 2009) est inclus dans le passif découlant d'autres avantages sociaux futurs. Les charges totales associées aux avantages sociaux postérieurs à l'emploi (à l'exception des organismes du secteur parapublic), qui s'élevaient à 292 millions de dollars en 2009-2010 (193 millions de dollars en 2008-2009), sont incluses dans les charges découlant des autres avantages sociaux futurs. Les charges découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi du secteur parapublic de 386 millions de dollars en 2009-2010 (346 millions de dollars en 2008-2009) sont incluses dans les charges associées aux traitements, salaires et avantages sociaux des employés des organismes du secteur parapublic (Annexe 10) et dans celles des ministères associés (Annexe 4).

Le taux d'escompte utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 4,80 % en 2009-2010 (4,95 % en 2008-2009).

## 8. Autres passifs

| <b>Autres passifs</b>          |                 |             |
|--------------------------------|-----------------|-------------|
| <b>Au 31 mars</b>              | <b>2010</b>     | <b>2009</b> |
| Contrats d'achat d'électricité | <b>1 858</b>    | 2 206       |
| Autres fonds et passifs        | <b>1 870</b>    | 1 651       |
| <b>Total</b>                   | <b>3 728 \$</b> | 3 857 \$    |

### Contrats d'achat d'électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité comprennent les contrats d'achat d'électricité et les ententes de soutien pour l'approvisionnement en électricité. Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. À titre de successeur légal d'Ontario Hydro, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), organisme du gouvernement consolidé, est la contrepartie de ces contrats. Ces contrats, qui arrivent à échéance à différentes dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix du marché. Par conséquent, une obligation a été évaluée à 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie lorsque Ontario Hydro a continué d'exister sous l'appellation SFIEO le 1<sup>er</sup> avril 1999.

Aux termes des réformes prévues dans la loi du secteur de l'électricité, la SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et elle ne subit plus de pertes découlant de ces contrats d'achat d'électricité. À cette époque, on a estimé que la majeure partie de la dette serait remboursée sur une période de 12 ans, au fur et à mesure que les contrats d'achat d'électricité prendraient fin. La diminution du passif lié aux contrats d'achat d'électricité se chiffrait à 348 millions de dollars en 2009-2010 (373 millions de dollars en 2008-2009). Il en résulte un passif de 1,9 milliard de dollars au 31 mars 2010 (2,2 milliards de dollars en 2009).

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la SFIEO a conclu un contrat de soutien avec Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu duquel OPG a accepté de continuer d'assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke après la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En vertu du contrat, la SFIEO a accepté de veiller à ce qu'OPG recouvre les coûts réels associés au fonctionnement des centrales après la mise en œuvre de cette stratégie. Tous les coûts engagés par la SFIEO en vertu de cette entente, qui arrive à échéance le 31 décembre 2014, seront entièrement assumés par les consommateurs d'électricité.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, les coûts engagés par la SFIEO en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité (inclus aux Annexes 1, 3 et 4) ont totalisé 1 409 millions de dollars (953 millions de dollars en 2008-2009); ces coûts comprennent les achats d'électricité aux producteurs indépendants s'élevant à 954 millions de dollars (914 millions de dollars en 2009) et les coûts des contrats de soutien d'OPG de 455 millions de dollars (39 millions de dollars en 2009). La totalité de ces coûts a été récupérée auprès des consommateurs d'électricité (Annexes 1, 3 et 4).

## Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux, à la fonction publique et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres et les fonds grevés d'affectations d'origine externe.

## 9. Investissements

| <b>Investissements</b>                                                       |                  |             |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|
| <b>Au 31 mars</b>                                                            | <b>2010</b>      | <b>2009</b> |
| Placements temporaires                                                       | <b>5 954 \$</b>  | 5 040 \$    |
| Plus : Actif acheté dans le cadre des engagements de revente                 | <b>4 384</b>     | 3 079       |
| Moins : Actif vendu dans le cadre des engagements de rachat                  | <b>(1 306)</b>   | (1 089)     |
| Total des placements temporaires                                             | <b>9 032 \$</b>  | 7 030 \$    |
| Investissements dans le secteur de l'automobile, valeur de réalisation nette | <b>1 347</b>     | 8           |
| Autres investissements                                                       | <b>1 904</b>     | 1 524       |
| Billets à terme adossés à des actifs                                         | <b>458</b>       | 501         |
| <b>Total des investissements</b>                                             | <b>12 741 \$</b> | 9 063 \$    |

### Placements temporaires

La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 9,0 milliards de dollars au 31 mars 2010 (7,0 milliards de dollars en 2009). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

### Investissements dans le secteur de l'automobile

En 2009, la province s'est engagée à fournir un tiers de l'aide financière totale du Canada, pour un maximum de 4,8 milliards de dollars, dans le cadre d'une mesure d'intervention coordonnée prise avec les gouvernements du Canada et des États-Unis, afin de financer la restructuration de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord. Cette participation d'un tiers de la province a été convenue dans le cadre d'un contrat de prêt avec participation conclu avec Exportation et développement Canada (EDC), société fédérale de la Couronne.

Des prêts portant intérêt de 13,7 milliards de dollars ont été octroyés par le gouvernement canadien par l'entremise d'EDC, dont 0,3 milliard de dollars versés en 2009. La somme de 0,4 milliard de dollars a été remboursée au cours de l'exercice. L'intérêt payé par la province sur les prêts octroyés au cours de l'exercice s'est élevé à 4,6 milliards de dollars (83 millions de dollars en 2009), moins des remboursements de 134 millions de dollars, donnant lieu à un solde de 4,4 milliards de dollars. Des remboursements supplémentaires de 365 millions de dollars ont été reçus après la fin de l'exercice.

Au cours de l'exercice, EDC a convenu de transférer une tranche de 9,1 milliards de dollars des prêts en cours de 13,7 milliards de dollars à la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC), qui est aussi une société fédérale de la Couronne, en vertu d'une entente de transfert en échange d'une contrepartie nominale. Ces prêts ont été échangés par la CDIC contre des actions ordinaires et privilégiées de l'emprunteur. Les droits de la province à une participation d'un tiers du produit de ces actions sont régis par des protocoles d'entente entre le gouvernement du Canada et la province. La participation de cette dernière dans l'échange des prêts contre des actions a été comptabilisée à titre de placement.

Dans les présents états financiers, la province a comptabilisé ses participations dans le secteur de l'automobile à titre de placements. La valeur de réalisation nette de ces placements au 31 mars 2010 est estimée à 1 347 millions de dollars (8 millions de dollars en 2009), compte tenu de la valeur des entreprises établie selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs et d'autres méthodes. On a tenu compte de la différence entre le solde dû de 4,4 milliards de dollars et la valeur de réalisation nette de 1 347 millions de dollars dans les charges du secteur de l'environnement, des ressources et du développement économique.

### **Billets à terme adossés à des actifs**

Le 21 janvier 2009, on a terminé la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs canadiens bloqués. En vertu de l'entente conclue, la province ainsi que le gouvernement fédéral, l'Alberta et le Québec ont contribué aux efforts de restructuration du papier commercial adossé à des actifs par l'entremise d'une facilité principale de financement. La contribution de l'Ontario à cette facilité s'est chiffrée à 250 millions de dollars, et on ne prévoit pas qu'on y aura recours. Une petite indemnité sera reçue chaque année.

Au 31 mars 2010, la province détenait 609,8 millions de dollars (636,8 millions de dollars en 2009) en billets restructurés à long terme émis par le véhicule d'actifs cadre (VAC) en 2009 à la suite de la restructuration du papier commercial adossé à des actifs. La meilleure estimation, par la direction, de la valeur de recouvrement nette des investissements de la province dans les billets émis par le VAC, au 31 mars 2010, s'élève à environ 458,4 millions de dollars (501,1 millions de dollars en 2009), montant qui englobe le remboursement de principal de 19,8 millions de dollars reçu en 2009-2010.

### **Autres investissements**

D'autres investissements représentent les investissements des organismes du secteur parapublic. Ces investissements consistent essentiellement en des valeurs à revenu fixe. La juste valeur de ces investissements est plus ou moins égale à la valeur comptable.

## 10. Immobilisations corporelles

| <b>Immobilisations corporelles</b> |                  |                             |                               |                               |
|------------------------------------|------------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>Au 31 mars</b>                  | <b>2010</b>      | <b>2010</b>                 | <b>2010</b>                   | <b>2009</b>                   |
|                                    | <b>Coût</b>      | <b>Amortissement cumulé</b> | <b>Valeur comptable nette</b> | <b>Valeur comptable nette</b> |
| Terrains                           | 8 765 \$         | –                           | <b>8 765 \$</b>               | 8 111 \$                      |
| Immeubles                          | 49 642           | 13 866                      | <b>35 776</b>                 | 33 137                        |
| Infrastructure de transport        | 20 145           | 7 764                       | <b>12 381</b>                 | 11 226                        |
| Machines et matériel               | 9 378            | 7 066                       | <b>2 312</b>                  | 2 038                         |
| Technologie de l'information       | 2 554            | 1 669                       | <b>885</b>                    | 613                           |
| Autres immobilisations corporelles | 4 083            | 1 570                       | <b>2 513</b>                  | 1 222                         |
| <b>Total</b>                       | <b>94 567 \$</b> | <b>31 935 \$</b>            | <b>62 632 \$</b>              | <b>56 347 \$</b>              |

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes ainsi que pour les améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie. Ils ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, et les immeubles en construction.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent principalement l'équipement des hôpitaux.

La technologie d'information englobe le matériel et les logiciels informatiques.

Le poste « Autres immobilisations corporelles » comprend les actifs loués, les véhicules et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes dont les résultats sont consolidés.

Les œuvres d'art et les trésors historiques, y compris l'Édifice de l'Assemblée législative, ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des améliorations foncières dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimative. La charge d'amortissement de l'exercice 2009-2010 a totalisé 3,2 milliards de dollars, une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars en 2008-2009) de ce montant a trait à la province et une autre de 2,1 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2008-2009) concerne les organismes du secteur parapublic. Cette deuxième charge est incluse dans la charge du secteur parapublic indiquée à l'Annexe 10. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit:

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| Immeubles                          | 20 à 40 ans |
| Infrastructure de transport        | 10 à 60 ans |
| Machines et matériel               | 3 à 30 ans  |
| Technologie de l'information       | 3 à 6 ans   |
| Autres immobilisations corporelles | 3 à 25 ans  |

## **11. Changements subis par la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires**

L'Ontario Power Generation Inc. (OPG) a constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires. Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'OPG a adopté les nouvelles normes comptables établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Par conséquent, les fonds aux termes de l'ONFA sont reportés à leur juste valeur dans les états financiers de l'OPG.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les gains et pertes non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Investissement dans les entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et de l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les gains et pertes réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus d'investissement dans les entreprises publiques. Les soldes entre organismes liés aux fonds aux termes de l'ONFA inscrits dans les états financiers consolidés de l'OPG sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des gains non réalisés de 1,1 milliard de dollars en 2009-2010 (1,2 milliard de dollars en 2008-2009), ce qui a entraîné une augmentation au titre de l'investissement dans les entreprises publiques, et une diminution correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.



## **12. Passif éventuel**

### **Obligations garanties par la province**

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2010 équivalait à 826 millions de dollars (912 millions de dollars en 2009). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 734 millions de dollars au 31 mars 2010 (721 millions de dollars en 2009). Les présents états financiers renferment une provision de 26 millions de dollars (36 millions de dollars en 2009) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants de l'Ontario.

### **Ontario Nuclear Funds Agreement**

En vertu de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, en vertu de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la portion du fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations de l'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom de l'OPG. Cette garantie, représentant jusqu'à 1,5 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> mars 2010, a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par les fonds distincts au 1<sup>er</sup> janvier 2009. En retour, la province reçoit de l'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie provinciale directe.

### **Logement social – Ententes d'assurance-prêts**

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2010, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 7,4 milliards de dollars (7,7 milliards de dollars en 2009). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

### **Créances exigibles de la Couronne**

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 69 (66 en 2009) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et pour d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

### **Société canadienne du sang**

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la CBS Insurance Company Limited, filiale de la Société canadienne du sang. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

### **Garanties**

La province a conclu des engagements de rachat d'instruments financiers prévoyant l'échange de garanties avec des contreparties. En 2009-2010, la province a aussi signé des conventions accessoires sur instruments dérivés avec certaines contreparties, généralement effectuées en vertu de modalités qui s'appliquent habituellement aux opérations sur instruments dérivés. Dans le cours normal des activités, la province peut être appelée à gager et (ou) à recevoir des actifs associés à des obligations découlant d'instruments dérivés et d'engagements de rachat. S'il n'y a pas de défaillance, les titres gagés doivent être rendus au metteur en gage lorsque toutes les obligations ont été respectées.

Au 31 mars 2010, la province a gagé des actifs ayant une valeur comptable de 1,3 milliard de dollars, qui sont inclus dans le poste Investissements.

### 13. Obligations contractuelles

| Obligations contractuelles<br>Au 31 mars           |                  |                  | Paiements minimums exigés en : |                 |                 |                 |                 |                  |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
|                                                    | 2010             | 2009             | 2011                           | 2012            | 2013            | 2014            | 2015            | 2016 et après    |
| Ontario Power Generation                           | 10 071 \$        | 10 935 \$        | 2 592 \$                       | 1 427 \$        | 1 216 \$        | 555 \$          | 417 \$          | 3 864 \$         |
| Paiements de transfert                             | 12 192           | 8 861            | 4 790                          | 2 059           | 1 871           | 553             | 657             | 2 262            |
| Locations de biens                                 | 3 149            | 3 070            | 355                            | 300             | 260             | 240             | 187             | 1 807            |
| Contrats de construction                           | 2 808            | 4 170            | 1 968                          | 485             | 292             | 61              | 2               | –                |
| Contrats, diversification des modes de financement | 4 674            | 1 121            | 536                            | 457             | 979             | 257             | 141             | 2 304            |
| Autres                                             | 4 413            | 2 639            | 2 056                          | 765             | 559             | 286             | 105             | 642              |
| <b>Total</b>                                       | <b>37 307 \$</b> | <b>30 796 \$</b> | <b>12 297 \$</b>               | <b>5 493 \$</b> | <b>5 177 \$</b> | <b>1 952 \$</b> | <b>1 509 \$</b> | <b>10 879 \$</b> |

Les obligations contractuelles de l'Ontario Power Generation Inc. comprennent les contributions futures en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement de 1,8 milliard de dollars, les obligations à long terme au titre du remboursement de la dette de 4,0 milliards de dollars et les ententes d'approvisionnement en carburant de 1,3 milliard de dollars.

En novembre 2009, l'Organisation sportive panaméricaine Ontario (PASO) a sélectionné la ville de Toronto comme hôte des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Le 6 novembre 2009, une entente multipartite globale a été conclue entre la province, le gouvernement fédéral, la ville de Toronto, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et l'Ontario 2015 Pan Am Games Bid Corporation. Cette entente établit les rôles et relations de toutes les parties, les arrangements contractuels, les contributions financières, les responsabilités juridiques et les legs en matière de sport des parties en relation avec les Jeux. En janvier 2010, le comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 a été constitué en personne morale à titre d'organisme chargé de succéder à l'Ontario 2015 Pan Am Games Bid Corporation.

La province s'est engagée à faire un apport de 500 millions de dollars aux Jeux et cette somme est incluse dans les paiements de transfert dans le tableau qui précède. La province a aussi fourni une garantie financière pour couvrir les coûts excédant l'apport total aux Jeux convenu par l'ensemble des parties. Les coûts futurs associés à cette garantie ne pouvaient pas être déterminés au 31 mars 2010.

## 14. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après.

| <b>Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail</b> |                    |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Au 31 décembre</b>                                                                              | <b>2009</b>        | <b>2008</b>        |
| Actif                                                                                              | 15 541 \$          | 13 207 \$          |
| Passif                                                                                             | 27 292             | 24 676             |
| Passif non capitalisé                                                                              | (11 751)           | (11 469)           |
| Revenus                                                                                            | 5 063              | 1 269              |
| Dépenses                                                                                           | 5 345              | 4 644              |
| (Déficit)                                                                                          | (282)              | (3 375)            |
| Passif non capitalisé, au début de l'exercice                                                      | (11 469)           | (8 094)            |
| <b>Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice</b>                                               | <b>(11 751 \$)</b> | <b>(11 469 \$)</b> |

### **Autres fonds en fiducie** **Au 31 mars 2010**

|                                                                         | <b>Actif</b> | <b>Passif</b> | <b>Solde du fonds<br/>(Passif non capitalisé)</b> |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------------------------------------------|
| Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario                   | 1 479 \$     | 1 397 \$      | 82 \$                                             |
| Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles | 63 \$        | 240 \$        | (177 \$)                                          |
| Fonds de garantie des prestations de retraite                           | 669 \$       | 566 \$        | 103 \$                                            |
| <b>Au 31 décembre 2009</b>                                              | <b>Actif</b> | <b>Passif</b> | <b>Solde du fonds</b>                             |
| Société ontarienne d'assurance-dépôts                                   | 119 \$       | 41 \$         | 78 \$                                             |

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

## 15. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été retraités au besoin pour se conformer à la présentation de 2010.

## ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

|                  |                                        |    |
|------------------|----------------------------------------|----|
| <b>Annexe 1</b>  | Revenus par source .....               | 68 |
| <b>Annexe 2</b>  | Revenus par secteur .....              | 70 |
| <b>Annexe 3</b>  | Charges par secteur .....              | 72 |
| <b>Annexe 4</b>  | Charges par ministère .....            | 74 |
| <b>Annexe 5</b>  | Créditeurs et charges à payer .....    | 75 |
| <b>Annexe 6</b>  | Débiteurs .....                        | 75 |
| <b>Annexe 7</b>  | Prêts en cours .....                   | 76 |
| <b>Annexe 8</b>  | Organismes du gouvernement .....       | 77 |
| <b>Annexe 9</b>  | Entreprises publiques .....            | 82 |
| <b>Annexe 10</b> | Organismes du secteur parapublic ..... | 85 |

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 1 : Revenus par source**

| <b>(En millions de dollars)</b>                                           | <b>Budget<br/>2009-2010<sup>1</sup></b> | <b>Chiffres réels<br/>2009-2010</b> | <b>Chiffres réels<br/>2008-2009</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Revenus fiscaux</b>                                                    |                                         |                                     |                                     |
| Impôt sur le revenu des particuliers                                      | 26 103                                  | <b>23 393</b>                       | 25 738                              |
| Taxe de vente                                                             | 17 425                                  | <b>17 059</b>                       | 17 021                              |
| Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires                               | 5 710                                   | <b>5 626</b>                        | 5 696                               |
| Impôt des sociétés                                                        | 8 518                                   | <b>5 615</b>                        | 6 748                               |
| Impôt-santé des employeurs                                                | 4 687                                   | <b>4 545</b>                        | 4 617                               |
| Contribution-santé de l'Ontario                                           | 2 829                                   | <b>2 763</b>                        | 2 776                               |
| Taxe sur l'essence                                                        | 2 367                                   | <b>2 336</b>                        | 2 323                               |
| Taxe sur le tabac                                                         | 995                                     | <b>1 083</b>                        | 1 044                               |
| Droits de cession immobilière                                             | 895                                     | <b>1 015</b>                        | 1 013                               |
| Taxe sur les carburants                                                   | 732                                     | <b>658</b>                          | 698                                 |
| Paievements tenant lieu d'impôts (électricité)                            | 685                                     | <b>516</b>                          | 830                                 |
| Autres taxes et impôts                                                    | 378                                     | <b>322</b>                          | 352                                 |
|                                                                           | <b>71 324</b>                           | <b>64 931</b>                       | 68 856                              |
| <b>Transferts du gouvernement du Canada</b>                               |                                         |                                     |                                     |
| Transfert canadien en matière de santé                                    | 9 722                                   | <b>9 791</b>                        | 8 942                               |
| Transfert canadien en matière de programmes sociaux                       | 4 213                                   | <b>4 204</b>                        | 4 079                               |
| Programmes d'infrastructure                                               | 1 746                                   | <b>990</b>                          | 151                                 |
| Entente sur le développement du marché du travail                         | 804                                     | <b>803</b>                          | 604                                 |
| Logement social                                                           | 509                                     | <b>498</b>                          | 520                                 |
| Paievements de péréquation                                                | 347                                     | <b>347</b>                          | –                                   |
| Entente relative au marché du travail                                     | 194                                     | <b>271</b>                          | 117                                 |
| Services de bien-être aux Autochtones                                     | 189                                     | <b>212</b>                          | 189                                 |
| écoFiducie Canada pour la qualité de l'air et les changements climatiques | 196                                     | <b>196</b>                          | 195                                 |
| Fiducie pour le développement des collectivités                           | 119                                     | <b>119</b>                          | 119                                 |
| Fonds de transition et de formation stratégique                           | 103                                     | <b>103</b>                          | –                                   |
| Fiducie d'investissement pour les transports en commun 2008               | 98                                      | <b>98</b>                           | 97                                  |
| Fonds pour la réduction des temps d'attente                               | 97                                      | <b>97</b>                           | 235                                 |
| Expansion du bilinguisme                                                  | 77                                      | <b>87</b>                           | 85                                  |
| Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées         | 76                                      | <b>76</b>                           | 76                                  |
| Garantie de délai d'attente pour les patients                             | 69                                      | <b>69</b>                           | 68                                  |
| Système de justice pénale pour les adolescents                            | 64                                      | <b>66</b>                           | 66                                  |
| Aide juridique, droit criminel                                            | 50                                      | <b>52</b>                           | 50                                  |
| Incitatif lié à l'impôt fédéral sur le capital                            | 26                                      | <b>33</b>                           | 87                                  |
| Aide financière aux étudiants                                             | 19                                      | <b>22</b>                           | –                                   |
| Modification de l'administration de l'impôt des sociétés                  | –                                       | <b>–</b>                            | 150                                 |
| Fiducie d'investissement pour les transports en commun                    | –                                       | <b>–</b>                            | 117                                 |
| Fiducie pour le logement abordable                                        | –                                       | <b>–</b>                            | 78                                  |
| Autres                                                                    | 528                                     | <b>486</b>                          | 566                                 |
|                                                                           | <b>19 246</b>                           | <b>18 620</b>                       | 16 591                              |

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 1 : Revenus par source (suite)**

| <b>(En millions de dollars)</b>                                               | <b>Budget<br/>2009-2010<sup>1</sup></b> | <b>Chiffres réels<br/>2009-2010</b> | <b>Chiffres réels<br/>2008-2009</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Revenus d'investissement dans les entreprises publiques<br/>(Annexe 9)</b> | 4 267                                   | 4 195                               | 4 042                               |
| <b>Autre</b>                                                                  |                                         |                                     |                                     |
| Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité ( <i>note 8</i> )              | 964                                     | 1 409                               | 953                                 |
| Droits – permis de conduire et immatriculation des véhicules                  | 1 065                                   | 1 057                               | 1 034                               |
| Redevance de liquidation de la dette (électricité)                            | 955                                     | 907                                 | 970                                 |
| Autres droits et permis                                                       | 815                                     | 708                                 | 674                                 |
| Remaniement des services locaux                                               | 636                                     | 673                                 | 721                                 |
| Ventes et locations                                                           | 619                                     | 647                                 | 733                                 |
| Revenus de la Régie des alcools de l'Ontario                                  | 457                                     | 460                                 | 468                                 |
| Réduction nette des contrats d'achat d'électricité ( <i>note 8</i> )          | 348                                     | 348                                 | 373                                 |
| Redevances                                                                    | 211                                     | 228                                 | 205                                 |
| Revenus de la Société indépendante d'exploitation<br>du réseau d'électricité  | 144                                     | 120                                 | 133                                 |
| Divers                                                                        | 1 397                                   | 1 490                               | 1 180                               |
|                                                                               | 7 611                                   | 8 047                               | 7 444                               |
| <b>Total des revenus</b>                                                      | 102 448                                 | 95 793                              | 96 933                              |

<sup>1</sup> Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2009, retraités en raison des changements de présentation, note 2.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 2 : Revenus par secteur**

| Secteurs                                                            | Santé <sup>1</sup> |             | Éducation <sup>2</sup> |             | Services sociaux et services à l'enfance <sup>3</sup> |             | Environnement, ressources et développement économique <sup>4</sup> |              |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|------------------------|-------------|-------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Pour l'exercice clos le 31 mars<br/>(En millions de dollars)</b> | <b>2010</b>        | <b>2009</b> | <b>2010</b>            | <b>2009</b> | <b>2010</b>                                           | <b>2009</b> | <b>2010</b>                                                        | <b>2009</b>  |
| <b>Revenus</b>                                                      |                    |             |                        |             |                                                       |             |                                                                    |              |
| Revenus fiscaux ( <i>Annexe 1</i> )                                 | –                  | –           | –                      | –           | –                                                     | –           | 1                                                                  | 2            |
| Transferts du gouvernement du Canada ( <i>Annexe 1</i> )            | 124                | 82          | 71                     | 64          | 314                                                   | 293         | 1 541                                                              | 964          |
| Revenus d'investissement dans les entreprises publiques             | –                  | –           | –                      | –           | –                                                     | –           | 831                                                                | 711          |
| Autres ( <i>Annexe 1</i> )                                          | 226                | 107         | 15                     | 29          | 645                                                   | 694         | 2 679                                                              | 2 330        |
| <b>Total</b>                                                        | <b>350</b>         | <b>189</b>  | <b>86</b>              | <b>93</b>   | <b>959</b>                                            | <b>987</b>  | <b>5 052</b>                                                       | <b>4 007</b> |

<sup>1</sup> Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé.

<sup>2</sup> Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

<sup>3</sup> Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

<sup>4</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Culture, Développement économique et Commerce, Énergie et Infrastructure, Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Recherche et Innovation, Tourisme et Transports.



| Éducation<br>postsecondaire et<br>formation <sup>5</sup> |            | Justice <sup>6</sup> |            | Administration<br>générale et autre <sup>7</sup> |               | Total         |               |
|----------------------------------------------------------|------------|----------------------|------------|--------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| 2010                                                     | 2009       | 2010                 | 2009       | 2010                                             | 2009          | 2010          | 2009          |
| –                                                        | –          | –                    | –          | 64 930                                           | 68 854        | 64 931        | 68 856        |
| 1 410                                                    | 808        | 108                  | 94         | 15 052                                           | 14 286        | 18 620        | 16 591        |
| –                                                        | –          | –                    | –          | 3 364                                            | 3 331         | 4 195         | 4 042         |
| 31                                                       | 37         | 647                  | 641        | 3 804                                            | 3 606         | 8 047         | 7 444         |
| <b>1 441</b>                                             | <b>845</b> | <b>755</b>           | <b>735</b> | <b>87 150</b>                                    | <b>90 077</b> | <b>95 793</b> | <b>96 933</b> |

<sup>5</sup> Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

<sup>6</sup> Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

<sup>7</sup> Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère des Finances, du ministère du Revenu, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 3 : Charges par secteur<sup>1</sup>**

| Secteurs                                                                                | Santé <sup>2</sup> |               | Éducation <sup>3</sup> |               | Services sociaux et services à l'enfance <sup>4</sup> |               | Environnement, ressources et développement économique <sup>5</sup> |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|------------------------|---------------|-------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Pour l'exercice clos le 31 mars<br/>(En millions de dollars)</b>                     | <b>2010</b>        | <b>2009</b>   | <b>2010</b>            | <b>2009</b>   | <b>2010</b>                                           | <b>2009</b>   | <b>2010</b>                                                        | <b>2009</b>  |
| <b>Charges</b>                                                                          |                    |               |                        |               |                                                       |               |                                                                    |              |
| Paiements de transfert                                                                  | 42 173             | 39 269        | 20 192                 | 19 263        | 12 327                                                | 11 170        | 4 726                                                              | 2 715        |
| Intérêt sur la dette                                                                    | –                  | –             | –                      | –             | –                                                     | –             | –                                                                  | –            |
| Traitements et salaires                                                                 | 528                | 520           | 174                    | 174           | 434                                                   | 459           | 1 527                                                              | 1 439        |
| Services                                                                                | 785                | 708           | 115                    | 109           | 158                                                   | 156           | 1 191                                                              | 1 244        |
| Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 7)                     | 8                  | 8             | 227                    | 50            | 8                                                     | 8             | 11                                                                 | 11           |
| Coûts – contrats d'achat d'électr. (note 8)                                             | –                  | –             | –                      | –             | –                                                     | –             | –                                                                  | –            |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                           | 55                 | 38            | 14                     | 9             | –                                                     | –             | 895                                                                | 838          |
| Avantages sociaux des employés                                                          | 80                 | 86            | 57                     | 27            | 70                                                    | 82            | 268                                                                | 220          |
| Fournitures et matériel                                                                 | 274                | 376           | 10                     | 13            | 18                                                    | 27            | 187                                                                | 331          |
| Transports et communications                                                            | 183                | 105           | 16                     | 21            | 20                                                    | 24            | 90                                                                 | 86           |
| Incidence des organismes du secteur parapublic sur les charges provinciales (Annexe 10) | (976)              | (521)         | (231)                  | (15)          | –                                                     | –             | –                                                                  | –            |
| Autres                                                                                  | 54                 | 150           | 18                     | 25            | 19                                                    | 139           | 3 379                                                              | 302          |
| <b>Total</b>                                                                            | <b>43 164</b>      | <b>40 739</b> | <b>20 592</b>          | <b>19 676</b> | <b>13 054</b>                                         | <b>12 065</b> | <b>12 274</b>                                                      | <b>7 186</b> |

<sup>1</sup> Les chiffres représentent les activités des ministères et des organismes ayant fait l'objet d'une consolidation après les redressements effectués pour éliminer les transactions entre les secteurs.

<sup>2</sup> Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du ministère de la Promotion de la santé.

<sup>3</sup> Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

<sup>4</sup> Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et du ministère des Services sociaux et communautaires.

<sup>5</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques et Immigration, Services aux consommateurs, Culture, Développement économique et Commerce, Énergie et Infrastructure (programmes relatifs à l'énergie), Environnement, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles, Développement du Nord et Mines, Recherche et Innovation, Tourisme et Transports, ainsi que les charges liées au secteur de l'automobile.

| Éducation<br>postsecondaire et<br>formation <sup>6</sup> |              | Justice <sup>7</sup> |              | Administration<br>générale et autre <sup>8</sup> |              | Intérêt sur la<br>dette <sup>9</sup> |              | Total          |                |
|----------------------------------------------------------|--------------|----------------------|--------------|--------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| 2010                                                     | 2009         | 2010                 | 2009         | 2010                                             | 2009         | 2010                                 | 2009         | 2010           | 2009           |
| 7 208                                                    | 6 069        | 292                  | 294          | 1 756                                            | 1 280        | –                                    | –            | 88 674         | 80 060         |
| –                                                        | –            | –                    | –            | –                                                | –            | 8 719                                | 8 566        | 8 719          | 8 566          |
| 97                                                       | 87           | 1 969                | 1 875        | 1 010                                            | 961          | –                                    | –            | 5 739          | 5 515          |
| 40                                                       | 62           | 787                  | 832          | 108                                              | 149          | –                                    | –            | 3 184          | 3 260          |
| –                                                        | –            | 17                   | 17           | 1 225                                            | 1 120        | –                                    | –            | 1 496          | 1 214          |
| –                                                        | –            | –                    | –            | 1 409                                            | 953          | –                                    | –            | 1 409          | 953            |
| –                                                        | –            | 4                    | 4            | 117                                              | 99           | –                                    | –            | 1 085          | 988            |
| 14                                                       | 12           | 251                  | 238          | 40                                               | 60           | –                                    | –            | 780            | 725            |
| 3                                                        | 5            | 168                  | 198          | 75                                               | 78           | –                                    | –            | 735            | 1 028          |
| 5                                                        | 7            | 83                   | 78           | 17                                               | 80           | –                                    | –            | 414            | 401            |
| (372)                                                    | (191)        | –                    | –            | –                                                | –            | –                                    | –            | (1 579)        | (727)          |
| 43                                                       | 30           | 213                  | 252          | 673                                              | 461          | –                                    | –            | 4 399          | 1 359          |
| <b>7 038</b>                                             | <b>6 081</b> | <b>3 784</b>         | <b>3 788</b> | <b>6 430</b>                                     | <b>5 241</b> | <b>8 719</b>                         | <b>8 566</b> | <b>115 055</b> | <b>103 342</b> |

<sup>6</sup> Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

<sup>7</sup> Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

<sup>8</sup> Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux, du ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure (programmes relatifs à l'infrastructure), du ministère des Finances (sauf les charges liées au secteur de l'automobile), du ministère du Revenu, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif et de l'Office des affaires francophones.

<sup>9</sup> Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 4 : Charges par ministère**

| <b>(En millions de dollars)</b>                                                                          | <b>Budget<br/>2009-2010<sup>1</sup></b> | <b>Chiffres réels<br/>2009-2010</b> | <b>Chiffres réels<br/>2008-2009</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Affaires autochtones                                                                                     | 71                                      | 67                                  | 55                                  |
| Agriculture, Alimentation et Affaires rurales                                                            | 1 280                                   | 1 910                               | 890                                 |
| Procureur général                                                                                        | 1 651                                   | 1 583                               | 1 667                               |
| Commission de régie interne                                                                              | 173                                     | 187                                 | 188                                 |
| Services à l'enfance et à la jeunesse                                                                    | 4 407                                   | 4 430                               | 4 069                               |
| Affaires civiques et Immigration                                                                         | 107                                     | 101                                 | 89                                  |
| Services sociaux et communautaires                                                                       | 8 327                                   | 8 624                               | 7 996                               |
| Sécurité communautaire et Services correctionnels                                                        | 2 260                                   | 2 201                               | 2 121                               |
| Services aux consommateurs                                                                               | 55                                      | 57                                  | 58                                  |
| Culture                                                                                                  | 477                                     | 466                                 | 381                                 |
| Développement économique et Commerce                                                                     | 429                                     | 223                                 | 245                                 |
| Éducation                                                                                                | 20 655                                  | 20 337                              | 19 626                              |
| Régime de retraite des enseignantes et des enseignants ( <i>note 7</i> )                                 | 259                                     | 255                                 | 50                                  |
| Énergie et Infrastructure                                                                                | 3 599                                   | 292                                 | 251                                 |
| Environnement                                                                                            | 367                                     | 398                                 | 433                                 |
| Bureaux du corps exécutif                                                                                | 36                                      | 34                                  | 35                                  |
| Finances                                                                                                 | 683                                     | 549                                 | 755                                 |
| Secteur de l'automobile                                                                                  | —                                       | 3 022                               | —                                   |
| Fonds de prévoyance                                                                                      | 3 210                                   | —                                   | —                                   |
| Intérêt sur la dette                                                                                     | 9 301                                   | 8 719                               | 8 566                               |
| Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario                                                 | 783                                     | 781                                 | 905                                 |
| Fonds de garantie des prestations de retraite                                                            | —                                       | 500                                 | —                                   |
| Coûts des contrats d'achat d'électricité ( <i>note 8</i> )                                               | 964                                     | 1 409                               | 953                                 |
| Services gouvernementaux                                                                                 | 1 281                                   | 1 106                               | 939                                 |
| Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO et autres avantages sociaux futurs ( <i>note 7</i> ) | 932                                     | 949                                 | 971                                 |
| Santé et Soins de longue durée                                                                           | 42 165                                  | 42 735                              | 40 357                              |
| Promotion de la santé                                                                                    | 396                                     | 429                                 | 382                                 |
| Travail                                                                                                  | 174                                     | 179                                 | 177                                 |
| Affaires municipales et Logement                                                                         | 1 056                                   | 1 279                               | 756                                 |
| Richesses naturelles                                                                                     | 788                                     | 768                                 | 780                                 |
| Développement du Nord et Mines                                                                           | 378                                     | 524                                 | 486                                 |
| Office des affaires francophones                                                                         | 5                                       | 5                                   | 5                                   |
| Recherche et Innovation                                                                                  | 503                                     | 338                                 | 295                                 |
| Revenu                                                                                                   | 821                                     | 1 071                               | 557                                 |
| Tourisme                                                                                                 | 216                                     | 202                                 | 185                                 |
| Formation, Collèges et Universités                                                                       | 6 576                                   | 7 038                               | 6 081                               |
| Transports                                                                                               | 2 113                                   | 2 287                               | 2 038                               |
| Économies à la fin de l'exercice <sup>2</sup>                                                            | (1 150)                                 | —                                   | —                                   |
| <b>Total des charges</b>                                                                                 | <b>115 348</b>                          | <b>115 055</b>                      | <b>103 342</b>                      |

<sup>1</sup> Montants indiqués dans le plan budgétaire de 2009, sauf les variations découlant de la réorganisation de ministères.

<sup>2</sup> Aux fins du budget, ces postes n'ont pas été imputés à chaque ministère individuellement.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 5 : Créditeurs et charges à payer**

| <b>Au 31 mars</b><br><b>(En millions de dollars)</b> | <b>2010</b>   | <b>2009</b>   |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Paiements de transfert                               | 4 746         | 3 620         |
| Intérêt sur la dette                                 | 3 460         | 3 331         |
| Traitements, salaires et avantages sociaux           | 2 163         | 2 179         |
| Passif découlant du trop-payé de l'ARC <sup>1</sup>  | 532           | 665           |
| Autres                                               | 6 667         | 7 534         |
| <b>Total des créditeurs et charges à payer</b>       | <b>17 568</b> | <b>17 329</b> |

<sup>1</sup> ARC – Agence du revenu du Canada.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 6 : Débiteurs**

| <b>Au 31 mars</b><br><b>(En millions de dollars)</b>   | <b>2010</b>  | <b>2009</b>  |
|--------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Impôts et taxes                                        | 5 617        | 3 324        |
| Paiements de transfert <sup>1</sup>                    | 1 016        | 1 244        |
| Autres débiteurs                                       | 2 029        | 2 312        |
|                                                        | 8 662        | 6 880        |
| Moins : Provision pour créances douteuses <sup>2</sup> | (1 786)      | (1 992)      |
|                                                        | 6 876        | 4 888        |
| Gouvernement du Canada                                 | 1 560        | 1 366        |
| <b>Total des débiteurs</b>                             | <b>8 436</b> | <b>6 254</b> |

<sup>1</sup> Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 725 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (900 millions de dollars en 2009).

<sup>2</sup> La provision pour créances douteuses comprend une provision de 640 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (819 millions de dollars en 2009).

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 7 : Prêts en cours**

**Au 31 mars**

**(En millions de dollars)**

|                                                            | <b>2010</b>    | <b>2009</b> |
|------------------------------------------------------------|----------------|-------------|
| Entreprises publiques <sup>1</sup>                         | <b>3 912</b>   | 3 881       |
| Étudiants <sup>2</sup>                                     | <b>2 277</b>   | 2 342       |
| Municipalités <sup>3</sup>                                 | <b>2 550</b>   | 1 964       |
| Fonds de garantie des prestations de retraite <sup>4</sup> | <b>264</b>     | 275         |
| Entreprises industrielles et commerciales <sup>5</sup>     | <b>415</b>     | 362         |
| Universités <sup>6</sup>                                   | <b>127</b>     | 160         |
| Autres                                                     | <b>61</b>      | 60          |
|                                                            | <b>9 606</b>   | 9 044       |
| Escomptes non amortis <sup>7</sup>                         | <b>(383)</b>   | (398)       |
| Provision pour créances douteuses <sup>8</sup>             | <b>(1 083)</b> | (1 276)     |
| <b>Total des prêts en cours</b>                            | <b>8 140</b>   | 7 370       |

<sup>1</sup> Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 2,40 % à 6,65 % (3,22 % à 6,65 % en 2009).

<sup>2</sup> Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 2,25 % à 2,50 % (4,00 % à 6,25 % en 2009).

<sup>3</sup> Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,00 % (8,00 % en 2009).

<sup>4</sup> Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

<sup>5</sup> Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 7,95 %, qui sont entièrement couverts par la provision pour créances douteuses.

<sup>6</sup> Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,88 % à 11,04 % (5,85 % à 10,81 % en 2009).

<sup>7</sup> Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 123 millions de dollars (132 millions de dollars en 2009), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 129 millions de dollars (135 millions de dollars en 2009) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales de 131 millions de dollars (131 millions de dollars en 2009).

<sup>8</sup> La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 759 millions de dollars (956 millions de dollars en 2009), aux municipalités de 158 millions de dollars (158 millions de dollars en 2009), aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 32 millions de dollars (24 millions de dollars en 2009) et au Fonds de garantie des prestations de retraite de 135 millions de dollars (140 millions de dollars en 2009).

| <b>Périodes de remboursement</b> | <b>Remboursement du principal<br/>(En millions de dollars)</b> |             |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Années jusqu'à l'échéance</b> | <b>2010</b>                                                    | <b>2009</b> |
| 1 an                             | <b>1 623</b>                                                   | 1 826       |
| 2 ans                            | <b>434</b>                                                     | 874         |
| 3 ans                            | <b>626</b>                                                     | 357         |
| 4 ans                            | <b>514</b>                                                     | 554         |
| 5 ans                            | <b>617</b>                                                     | 131         |
| 1 à 5 ans                        | <b>3 814</b>                                                   | 3 742       |
| 6 à 10 ans                       | <b>1 576</b>                                                   | 2 243       |
| 11 à 15 ans                      | <b>572</b>                                                     | 176         |
| 16 à 20 ans                      | <b>1 246</b>                                                   | 802         |
| 21 à 25 ans                      | <b>394</b>                                                     | 294         |
| Plus de 25 ans                   | <b>134</b>                                                     | 145         |
| Total partiel                    | <b>7 736</b>                                                   | 7 402       |
| Sans échéance fixe               | <b>1 870</b>                                                   | 1 642       |
| <b>Total</b>                     | <b>9 606</b>                                                   | 9 044       |

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement

| Entreprises publiques <sup>1</sup>                                                   | Ministère responsable                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Agence de foresterie du parc Algonquin                                               | Richesses naturelles                          |
| Agence ontarienne des eaux                                                           | Environnement                                 |
| Commission des parcs du Niagara                                                      | Tourisme                                      |
| Hydro One Inc.                                                                       | Énergie et Infrastructure                     |
| Ontario Power Generation Inc.                                                        | Énergie et Infrastructure                     |
| Régie des alcools de l'Ontario                                                       | Finances                                      |
| Société des loteries et des jeux de l'Ontario                                        | Finances                                      |
| Organismes du gouvernement <sup>1</sup>                                              | Ministère responsable                         |
| Action Cancer Ontario                                                                | Santé et Soins de longue durée                |
| Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé                          | Santé et Soins de longue durée                |
| Agricorp                                                                             | Agriculture, Alimentation et Affaires rurales |
| Aide juridique Ontario                                                               | Procureur général                             |
| Centre des sciences de l'Ontario                                                     | Culture                                       |
| Commission de l'énergie de l'Ontario                                                 | Énergie et Infrastructure                     |
| Commission de transport Ontario Northland                                            | Développement du Nord et Mines                |
| Commission des courses de l'Ontario                                                  | Finances                                      |
| Commission des valeurs mobilières de l'Ontario                                       | Finances                                      |
| Cybersanté Ontario                                                                   | Santé et Soins de longue durée                |
| Fiducie pour les prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario                      | Formation, Collèges et Universités            |
| Fondation Trillium de l'Ontario                                                      | Culture                                       |
| Institut de recherche agricole de l'Ontario                                          | Agriculture, Alimentation et Affaires rurales |
| Metrolinx                                                                            | Transports                                    |
| Musée royal de l'Ontario                                                             | Culture                                       |
| Office de la qualité et de la responsabilité en éducation                            | Éducation                                     |
| Office de la télécommunication éducative de l'Ontario                                | Éducation                                     |
| Office de l'électricité de l'Ontario                                                 | Énergie et Infrastructure                     |
| Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario            | Éducation                                     |
| Office ontarien de financement                                                       | Finances                                      |
| Ornge                                                                                | Santé et Soins de longue durée                |
| Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto                               | Tourisme                                      |
| Régie des transports en commun de la région de Toronto                               | Transports                                    |
| Réseaux locaux d'intégration des services de santé                                   | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain                        | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair                     | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton               | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka              | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington              | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé du Centre                           | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est                       | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest                     | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto                   | Santé et Soins de longue durée                |
| Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est                         | Santé et Soins de longue durée                |

<sup>1</sup> Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement

| Organismes du gouvernement (suite)                                           | Ministère responsable (suite)                   |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest               | Santé et Soins de longue durée                  |
| Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est                  | Santé et Soins de longue durée                  |
| Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest                | Santé et Soins de longue durée                  |
| Société d'exploitation de la Place de l'Ontario                              | Tourisme                                        |
| Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario               | Développement du Nord et Mines                  |
| Société du Partenariat ontarien de marketing touristique                     | Tourisme                                        |
| Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario              | Finances                                        |
| Société immobilière de l'Ontario                                             | Énergie et Infrastructure                       |
| Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité                  | Énergie et Infrastructure                       |
| Société ontarienne de financement de la croissance                           | Recherche et Innovation                         |
| Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants         | Développement économique et Commerce            |
| Société ontarienne d'hypothèques et de logement                              | Affaires municipales et Logement                |
| Société ontarienne de travaux d'infrastructure (Infrastructure Ontario)      | Énergie et Infrastructure                       |
| Waterfront Toronto                                                           | Énergie et Infrastructure                       |
| <b>Organismes du secteur parapublic</b>                                      |                                                 |
| <i>Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée</i> |                                                 |
| Alliance Chatham-Kent pour la santé                                          | Hôpital Alexandra Marine and General            |
| Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton             | Hôpital Bingham Memorial                        |
| Association des soins de santé de Quinte                                     | Hôpital Bridgepoint                             |
| Bloorview Kids Rehab                                                         | Hôpital central de York                         |
| Bluewater Health                                                             | Hôpital communautaire de Cornwall               |
| Brant Community Healthcare System                                            | Hôpital communautaire de Hornepayne             |
| Centre Baycrest pour soins gériatriques                                      | Hôpital communautaire de Seaforth               |
| Centre Bloorview MacMillan                                                   | Hôpital communautaire Groves Memorial           |
| Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound                                    | Hôpital Credit Valley                           |
| Centre de santé de Manitoulin                                                | Hôpital d'Englehart et du district              |
| Centre de santé Lady Dunn                                                    | Hôpital de Deep River et du district            |
| Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout                                 | Hôpital de Hanover et du district               |
| Centre de santé St-Joseph (Guelph)                                           | Hôpital de Kirkland et du district              |
| Centre de santé St-Joseph (Toronto)                                          | Hôpital de Markham-Stouffville                  |
| Centre de santé Trillium                                                     | Hôpital de réadaptation St. John                |
| Centre de soins de santé Runnymede                                           | Hôpital de Sault-Sainte-Marie                   |
| Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton                               | Hôpital de Scarborough                          |
| Centre de soins de santé West Park                                           | Hôpital de Smooth Rock Falls                    |
| Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario                        | Hôpital de Timmins et du district               |
| Centre Providence Care (Kingston)                                            | Hôpital de Wingham et du district               |
| Centre régional de santé de Dryden                                           | Hôpital du district de Geraldton                |
| Centre régional de santé de Peterborough                                     | Hôpital du district de Kemptville               |
| Centre régional de santé Southlake                                           | Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls |
| Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay                      | Hôpital du district du lac des Bois             |
| Centre Sunnybrook des sciences de la santé                                   | Hôpital General and Marine de Collingwood       |
| Grey Bruce Health Services                                                   | Hôpital général Anson                           |
| Halton Healthcare Services Corporation                                       | Hôpital général d'Almonte                       |
| Hamilton Health Sciences Corporation                                         | Hôpital général d'Atikokan                      |
| Headwaters Health Care Centre                                                | Hôpital Général d'Espanola                      |
| Hôpital Alexandra d'Ingersoll                                                | Hôpital général de Brockville                   |



## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement

#### Organismes du secteur parapublic

*Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)*

|                                                                  |                                                                          |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Hôpital général de Guelph                                        | Hôpital public de Clinton                                                |
| Hôpital général de Haldimand-Ouest                               | Hôpital Queensway-Carleton                                               |
| Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc. | Hôpital régional de Pembroke                                             |
| Hôpital général de Kingston                                      | Hôpital régional de Sudbury Regional Hospital                            |
| Hôpital général de la baie Georgienne                            | Hôpital régional de Windsor                                              |
| Hôpital général de la baie James                                 | Hôpital régional Humber River                                            |
| Hôpital général de Manitouwadge                                  | Hôpital Ross Memorial                                                    |
| Hôpital général de Mattawa                                       | Hôpital Royal Victoria (de Barrie Inc.)                                  |
| Hôpital Général de Nipissing Ouest                               | Hôpital St. Michael                                                      |
| Hôpital général de Norfolk                                       | Hôpital Sensenbrenner                                                    |
| Hôpital général de North Bay                                     | Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia                                     |
| Hôpital général de North York                                    | Hôpital St. Francis Memorial                                             |
| Hôpital général de Penetanguishene                               | Hôpital Stevenson Memorial                                               |
| Hôpital général de St. Thomas-Elgin                              | Hôpital Temiskaming                                                      |
| Hôpital général de Stratford                                     | Hôpital Victoria de Renfrew                                              |
| Hôpital général de Strathroy-Middlesex                           | Hôpital War Memorial de Haldimand                                        |
| Hôpital général de Woodstock                                     | Hôpital Women's College                                                  |
| Hôpital général du comté de Lennox et Addington                  | Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa                         |
| Hôpital général St. Mary                                         | Institut de réadaptation de Toronto                                      |
| Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake                           | L'Hôpital d'Ottawa                                                       |
| Hôpital général Wilson Memorial                                  | Lakeridge Health Corporation                                             |
| Hôpital Glengarry Memorial                                       | London Health Sciences Centre                                            |
| Hôpital Grace de l'Armée du salut de Toronto                     | Maison de soins palliatifs Casey House                                   |
| Hôpital Grand River                                              | Muskoka Algonquin Healthcare                                             |
| Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall                                   | North Wellington Health Care Corporation                                 |
| Hôpital Hôtel-Dieu Grace                                         | Pavillon santé du district de Blind River                                |
| Hôpital Joseph Brant Memorial                                    | Providence Healthcare                                                    |
| Hôpital Lady Minto de Cochrane                                   | Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston       |
| Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake                  | Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines |
| Hôpital McCausland                                               | Réseau universitaire de santé                                            |
| Hôpital Memorial d'Amprior et du district                        | Riverside Health Care Facilities Inc.                                    |
| Hôpital Memorial de Cambridge                                    | Rouge Valley Health System                                               |
| Hôpital Memorial de Campbellford                                 | Services de santé de Chapleau Health Services                            |
| Hôpital Memorial de Carleton Place et du district                | Services de santé Four Counties                                          |
| Hôpital Memorial de Lincoln Ouest                                | Soins continus Bruyère                                                   |
| Hôpital Memorial de Listowel                                     | South Bruce Grey Health Centre                                           |
| Hôpital Memorial de St. Marys                                    | South Huron Hospital Association                                         |
| Hôpital Memorial du district de Leamington                       | St. Joseph's Care Group                                                  |
| Hôpital Memorial du district de Nipigon                          | St. Joseph's Continuing Care (Sudbury)                                   |
| Hôpital Memorial du district de Tillsonburg                      | St. Joseph's Health Care, London                                         |
| Hôpital Memorial du district de Winchester                       | Système de santé de Niagara                                              |
| Hôpital Montfort                                                 | The Hospital for Sick Children                                           |
| Hôpital Mount Sinai                                              | Toronto East General Hospital                                            |
| Hôpital Northumberland Hills                                     | William Osler Health Centre                                              |
| Hôpital Notre-Dame Hospital                                      |                                                                          |

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement

---

#### *Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Centre de santé mentale de Penetanguishene  
Centre de santé mentale du Nord-Est  
Centre de santé mentale et de toxicomanie  
Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores  
Services de santé Royal Ottawa

#### *Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation*

|                                                                    |                                                      |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Airry and Sabine District School Area Board                        | Grand Erie District School Board                     |
| Algoma District School Board                                       | Greater Essex County District School Board           |
| Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board             | Halton Catholic District School Board                |
| Asquith-Garvey District School Area Board                          | Halton District School Board                         |
| Atikokan Roman Catholic Separate School Board                      | Hamilton-Wentworth Catholic District School Board    |
| Avon Maitland District School Board                                | Hamilton-Wentworth District School Board             |
| Bloorview MacMillan School Authority                               | Hastings and Prince Edward District School Board     |
| Bluewater District School Board                                    | Hornepayne Roman Catholic Separate School Board      |
| Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board             | Huron-Perth Catholic District School Board           |
| Bruce-Grey Catholic District School Board                          | Huron-Superior Catholic District School Board        |
| Campbell Children's School Authority                               | James Bay Lowlands Secondary School Board            |
| Caramat District School Area Board                                 | John McGivney Children's Centre School Authority     |
| Catholic District School Board of Eastern Ontario                  | Kawartha Pine Ridge District School Board            |
| Collins District School Area Board                                 | Keewatin-Patricia District School Board              |
| Connell and Ponsford District School Area Board                    | Kenora Catholic District School Board                |
| Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario                 | KidsAbility School Authority                         |
| Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud                 | Lakehead District School Board                       |
| Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien          | Lambton Kent District School Board                   |
| Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales       | Limestone District School Board                      |
| Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières       | London District Catholic School Board                |
| Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario | Missarenda District School Area Board                |
| Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario          | Moose Factory Island District School Area Board      |
| Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord                | Moosonee District School Area Board                  |
| Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest   | Moosonee Roman Catholic Separate School Board        |
| Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest                   | Murchison and Lyell District School Area Board       |
| Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario            | Nakina District School Area Board                    |
| Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario              | Near North District School Board                     |
| District School Board of Niagara                                   | Niagara Catholic District School Board               |
| District School Board Ontario North East                           | Niagara Peninsula Children's Centre School Authority |
| Dubreuilville Roman Catholic Separate School Board                 | Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board |
| Dufferin-Peel Catholic District School Board                       | Northeastern Catholic District School Board          |
| Durham Catholic District School Board                              | Northern District School Area Board                  |
| Durham District School Board                                       | Northwest Catholic District School Board             |
| Foley District School Area Board                                   | Ottawa Catholic District School Board                |
| Foley Roman Catholic Separate School Board                         | Ottawa Children's Treatment Centre School Authority  |
| Gogama District School Area Board                                  | Ottawa-Carleton District School Board                |
| Gogama Roman Catholic Separate School Board                        | Parry Sound Roman Catholic Separate School Board     |
|                                                                    | Peel District School Board                           |
|                                                                    | Penetanguishene Protestant Separate School Board     |

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes du gouvernement

#### *Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation (suite)*

|                                                             |                                              |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Peterborough Victoria Northumberland and                    | Thames Valley District School Board          |
| Clarington Catholic District School Board                   | Thunder Bay Catholic District School Board   |
| Rainbow District School Board                               | Toronto Catholic District School Board       |
| Rainy River District School Board                           | Toronto District School Board                |
| Red Lake Area Combined Roman Catholic Separate School Board | Trillium Lakelands District School Board     |
| Renfrew County Catholic District School Board               | Upper Canada District School Board           |
| Renfrew County District School Board                        | Upper Grand District School Board            |
| Simcoe County District School Board                         | Upsala District School Area Board            |
| Simcoe Muskoka Catholic District School Board               | Waterloo Catholic District School Board      |
| St. Clair Catholic District School Board                    | Waterloo Region District School Board        |
| Sudbury Catholic District School Board                      | Wellington Catholic District School Board    |
| Superior North Catholic District School Board               | Windsor-Essex Catholic District School Board |
| Superior-Greenstone District School Board                   | York Catholic District School Board          |
|                                                             | York Region District School Board            |

#### *Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*

|                                                               |                                                                |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie          | Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur      |
| Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie             | Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie             |
| Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie           | Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie            |
| Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie           | Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie              |
| Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie         | Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie             |
| Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie          | Collège Northern d'arts appliqués et de technologie            |
| Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie      | Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie       |
| Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale | Collège Sault d'arts appliqués et de technologie               |
| Collège Durham d'arts appliqués et de technologie             | Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie              |
| Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie           | Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie            |
| Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie       | Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie |
| Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie           | Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie           |

**Province de l'Ontario**

**Annexe 9 : Entreprises publiques**

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques

| <b>Pour l'exercice clos le 31 mars 2010<br/>(En millions de dollars)</b>                           | <b>Agence de<br/>foresterie du<br/>parc Algonquin</b> | <b>Hydro<br/>One Inc.</b> | <b>Régie des<br/>alcools de<br/>l'Ontario</b> | <b>Commission<br/>des parcs du<br/>Niagara</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Actif</b>                                                                                       |                                                       |                           |                                               |                                                |
| Encaisse et placements temporaires                                                                 | 3                                                     | 647                       | 218                                           | –                                              |
| Débiteurs                                                                                          | 6                                                     | 851                       | 24                                            | –                                              |
| Stocks                                                                                             | 1                                                     | 22                        | 344                                           | 8                                              |
| Charges payées d'avance                                                                            | –                                                     | –                         | 14                                            | –                                              |
| Placements à long terme                                                                            | –                                                     | 249                       | –                                             | –                                              |
| Immobilisations                                                                                    | –                                                     | 13 412                    | 294                                           | 152                                            |
| Autres actifs                                                                                      | –                                                     | 1 768                     | –                                             | –                                              |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                            | <b>10</b>                                             | <b>16 949</b>             | <b>894</b>                                    | <b>160</b>                                     |
| <b>Passif</b>                                                                                      |                                                       |                           |                                               |                                                |
| Emprunts bancaires                                                                                 | –                                                     | 20                        | –                                             | 5                                              |
| Créditeurs                                                                                         | 2                                                     | 874                       | 442                                           | 3                                              |
| Effets à payer                                                                                     | –                                                     | –                         | –                                             | –                                              |
| Revenus reportés                                                                                   | –                                                     | –                         | –                                             | –                                              |
| Passif à long terme                                                                                | –                                                     | 7 882                     | 72                                            | 36                                             |
| Autres passifs                                                                                     | 1                                                     | 2 589                     | –                                             | 31                                             |
| <b>Total du passif</b>                                                                             | <b>3</b>                                              | <b>11 365</b>             | <b>514</b>                                    | <b>75</b>                                      |
| <b>Actif net</b>                                                                                   | <b>7</b>                                              | <b>5 584</b>              | <b>380</b>                                    | <b>85</b>                                      |
| <b>Revenus</b>                                                                                     | <b>19</b>                                             | <b>4 761</b>              | <b>4 349</b>                                  | <b>73</b>                                      |
| <b>Charges</b>                                                                                     | <b>19</b>                                             | <b>4 298</b>              | <b>2 909</b>                                  | <b>99</b>                                      |
| <b>Revenu net (Perte)</b>                                                                          | <b>–</b>                                              | <b>463</b>                | <b>1 440</b>                                  | <b>(26)</b>                                    |
| Actif net – Début de l'exercice                                                                    | 7                                                     | 5 215                     | 350                                           | 111                                            |
| Augmentation de la juste valeur des fonds de<br>l'Ontario à des fins nucléaires ( <i>note 11</i> ) | –                                                     | –                         | –                                             | –                                              |
| Paiements (versés au) Trésor                                                                       | –                                                     | (94)                      | (1 410)                                       | –                                              |
| <b>Actif net</b>                                                                                   | <b>7</b>                                              | <b>5 584</b>              | <b>380</b>                                    | <b>85</b>                                      |

| Agence ontarienne des<br>eaux | Société des loteries et<br>des jeux de l'Ontario | Ontario Power<br>Generation Inc. | Total         |
|-------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------|---------------|
| 62                            | 715                                              | 158                              | 1 803         |
| 19                            | 78                                               | 306                              | 1 284         |
| –                             | 30                                               | 896                              | 1 301         |
| 2                             | 33                                               | 72                               | 121           |
| 5                             | –                                                | –                                | 254           |
| 5                             | 2 490                                            | 13 177                           | 29 530        |
| 120                           | 34                                               | 13 716                           | 15 638        |
| <b>213</b>                    | <b>3 380</b>                                     | <b>28 325</b>                    | <b>49 931</b> |
| –                             | –                                                | –                                | 25            |
| 16                            | 420                                              | 1 351                            | 3 108         |
| –                             | –                                                | –                                | –             |
| –                             | 16                                               | 147                              | 163           |
| 10                            | 188                                              | 4 092                            | 12 280        |
| –                             | 209                                              | 14 964                           | 17 794        |
| 26                            | 833                                              | 20 554                           | 33 370        |
| 187                           | 2 547                                            | 7 771                            | 16 561        |
| 148                           | 6 336                                            | 5 612                            | 21 298        |
| 145                           | 4 412                                            | 5 221                            | 17 103        |
| <b>3</b>                      | <b>1 924</b>                                     | <b>391</b>                       | <b>4 195</b>  |
| 184                           | 2 498                                            | 6 290                            | 14 655        |
| –                             | –                                                | 1 090                            | 1 090         |
| –                             | (1 875)                                          | –                                | (3 379)       |
| <b>187</b>                    | <b>2 547</b>                                     | <b>7 771</b>                     | <b>16 561</b> |

### **Agence de foresterie du parc Algonquin**

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de la gestion forestière du parc Algonquin.

### **Agence ontarienne des eaux**

L'Agence aide les municipalités à offrir des services de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout, et elle encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Elle est également chargée du financement, de la construction et du fonctionnement des réseaux d'eau et d'égouts, et fournit des services aux collectivités, selon la méthode de recouvrement des coûts.

### **Commission des parcs du Niagara**

La Commission veille à l'entretien, à la préservation et à l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara et de leurs environs entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake.

### **Hydro One Inc.**

Les activités principales de Hydro One Inc. sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

### **Ontario Power Generation Inc.**

Les activités principales de l'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

### **Régie des alcools de l'Ontario**

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public et elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

### **Société des loteries et des jeux de l'Ontario**

La Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

---

**Province de l'Ontario****Annexe 10 : Organismes du secteur parapublic**Sommaire des renseignements financiers sur les organismes du secteur parapublic

---

| <b>Pour l'exercice clos le 31 mars 2010<br/>(En millions de dollars)</b> | <b>Hôpitaux</b> | <b>Conseils<br/>scolaires</b> | <b>Collèges</b> | <b>Total</b>   |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|----------------|
| <b>Charges</b>                                                           |                 |                               |                 |                |
| Traitements, salaires et avantages sociaux                               | 15 671          | 16 367                        | 1 945           | 33 983         |
| Charges d'amortissement                                                  | 1 166           | 780                           | 181             | 2 127          |
| Frais d'intérêt <sup>1</sup>                                             | 1               | 368                           | 31              | 400            |
| Autres charges                                                           | 5 863           | 3 633                         | 984             | 10 480         |
| Droits, dons et autres recouvrements                                     | (3 464)         | (1 270)                       | (1 565)         | (6 299)        |
| <b>Total des charges du secteur</b>                                      | <b>19 237</b>   | <b>19 878</b>                 | <b>1 576</b>    | <b>40 691</b>  |
| Transferts de la province                                                | (20 213)        | (20 109)                      | (1 948)         | (42 270)       |
| <b>Incidence sur les charges provinciales –<br/>(Diminution)</b>         | <b>(976)</b>    | <b>(231)</b>                  | <b>(372)</b>    | <b>(1 579)</b> |

---

<sup>1</sup> Le produit de l'intérêt est déduit des charges d'intérêt.

---

## GLOSSAIRE

---

**Nota :** La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du document Comptes publics de 2009-2010. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis en vertu des lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés vérifiés.

**Actif financier :** Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités financières futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent les espèces, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les portefeuilles de placements, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

**Actif non financier :** Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué d'immobilisations corporelles. (« Non-Financial Assets »)

**Amortissement :** Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa radiation au cours de sa durée de vie utile estimative. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

**Amortissement cumulé :** Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

**Amortissement selon une modalité linéaire :** Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

**Bon du Trésor :** Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

**Charges de programmes :** Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

**Comptabilisation :** Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

**Comptes publics :** États financiers consolidés de la province et états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

**Consolidation :** Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

**Contrat à terme normalisé :** Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)



**Contrat de garantie de taux d'intérêt :** Contrat à terme de gré à gré en vertu duquel une partie paie un taux d'intérêt fixe et reçoit des intérêts à taux variable. (« Forward Rate Agreement »)

**Contrat de gré à gré :** Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

**Contrat de location-acquisition :** Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

**Contrat d'option :** Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une valeur, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

**Crédit :** Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

**Débenture :** Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débenture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

**Débenture à fonds d'amortissement :** Débenture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

**Déficit :** Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

**Déficit accumulé :** Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements de la période précédente. (« Accumulated Deficit »)

**Dette :** Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

**Dette nette :** Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

**Dette totale :** Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

**Excédent :** Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'une année donnée. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

**Exercice :** L'exercice de la province de l'Ontario va du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

**Fonds :** Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

**Fonds de prévoyance :** Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses approuvée est affectée en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. Voir Réserve. (« Contingency Fund »)

**Gain ou perte non réalisé :** Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

**Gains en capital :** Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou d'investissements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou de l'investissement. (« Capital Gain »)

**Garantie d'emprunt :** Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourse pas. (« Loan Guarantee »)

**Immobilisations corporelles :** Biens durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, les meubles, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

**Indemnité :** Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

**Indice des prix à la consommation (IPC) :** Mesure générale des prix. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix au détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande importance sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

**Infrastructure :** Installations, systèmes et équipement nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex. routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information, bâtiments [hôpitaux, écoles, tribunaux, etc.], et machines et matériel [équipement médical, équipement de recherche, etc.]). (« Infrastructure »)

**Instrument financier :** Liquidités, titre de participation dans une entité, ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

**Instrument financier dérivé :** Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments financiers dérivés, par exemple des échanges, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des contrats d'options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

**Juste valeur :** Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

**Obligation à taux variable (OTV) :** Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Note »)

**Obligation contractuelle :** Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

**Opération de couverture :** Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

**Paiement de transfert :** Subvention accordée à une personne, un organisme ou un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un investissement. (« Transfer Payments »)

**Passif éventuel :** Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement de la dette. (« Contingent Liabilities »)

**PIB réel :** Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

**Placement temporaire :** Investissement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et rapidement. (« Temporary Investments »)

**Plan financier :** Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

**Prêt-subvention :** Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

**Produit intérieur brut (PIB) :** Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

**Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) :** Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

**Réserve :** Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

**Revenus non fiscaux :** Revenus du gouvernement de sources externes. Sont compris les revenus provenant de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes, et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

**Secteur :** Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de publier séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

**Secteur parapublic :** Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes du gouvernement conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. (« Broader Public Sector »)

**Total des charges :** Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette.  
(« Total Expense »)

**Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) :** Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

**Transfert canadien en matière de santé (TCS) :** Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

**Trésor :** Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit. (« Consolidated Revenue Fund »)

**Trésorerie et équivalents :** Espèces ou autres instruments de placements liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. (« Cash and Cash Equivalents »)

**Valeur actualisée :** Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en escomptant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

**Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle :** Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement accumulé et le montant de toute dépréciation.  
(« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

**Valeur nominale :** Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars indexés (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel.  
(« Nominal »).

## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

### **Budget de l'Ontario**

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

### **Budget des dépenses de la province de l'Ontario**

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

### **Finances de l'Ontario**

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. Pour une version électronique, visitez [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

### **Comptes économiques de l'Ontario**

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).



Veuillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :

L'honorable Dwight Duncan  
Ministre des Finances  
7<sup>e</sup> étage  
Édifice Frost Sud  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto (Ontario)  
M7A 1Y7

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires  
au ministre par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[annualreport@ontario.ca](mailto:annualreport@ontario.ca)

Le présent document est publié en français et en anglais.  
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario  
Téléphone : 416 326-5300  
Sans frais : 1 800 668-9938  
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095  
Site Web : [www.serviceontario.ca/publications](http://www.serviceontario.ca/publications)

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca)

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications  
Telephone: (416) 326-5300  
Toll-free: 1-800-668-9938  
TTY Toll-free: 1-800-268-7095  
Website: [www.serviceontario.ca/publications](http://www.serviceontario.ca/publications)  
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010  
ISSN 0833-1189 (Imprimé)  
ISSN 1913-5564 (En ligne)